LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

C. Mayoux, 2003

Les hameaux du Martinan (au centre) et de Lachenal (au fond), vus depuis l'Ormet

NUMÉRO 123 MARS 2003 2,60 EUROS

Jean-Noël Favre-Bonté, adjoint au maire de Saint-Colomban, et Jean-Baptiste Bérard emportés par une coulée de neige à Saint-François

Jean-Noël Favre-Bonté, 31 ans, adjoint au maire de Saint-Colomban et vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon, est mort, mardi 4 février 2003, emporté par une coulée de neige, dans une petite combe située au cœur de la station de Saint-François Longchamp alors qu'il pratiquait du ski hors piste en compagnie de Jean-Baptiste Bérard, 24 ans, qui a été lui aussi enseveli sous plus de quatre mètres de neige.

Jean-Baptiste Bérard était le fils de Robert Bérard qui assure la distribution du courrier à Saint-Colomban. Ils se connaissaient *« depuis l'époque où Jean-Baptiste Bérard, jeune espoir mauriennais de ski, raflait la mise aux Grands prix des Villards et où Jean-Noël Favre-Bonté, président du ski-club local, lui remettait la coupe du vainqueur »(1)*.

Comme leurs cours de ski avaient été annulés en raison de trop mauvaises conditions météorologiques, Jean-Baptiste Bérard et Jean-Noël Favre-Bonté avaient décidé d'aller skier ensemble. N'étant pas, vers 19 h 30, au rendez-vous d'un groupe de copains avec lesquels ils avaient programmé une balade en raquettes, les secours ont été alertés : gendarmes du PGHM et de La Chambre, mais également les sapeurs-pompiers, les pisteurs et les moniteurs de la station, leurs copains… Et c'est vers 22 heures que ceux-ci ont trouvé les corps dans une combe située sous le télésiège des Marquis, au lieu dit les Arcosses. Et chacun de repenser à Damien Ravoire disparu à Saint-François aussi, dans les mêmes conditions, le 25 janvier 2002.

Tous, parents, amis, collègues sont conscients que Jean-Noël Favre-Bonté et Jean-Baptiste Bérard n'auraient pas dû aller dans cette combe alors que le risque d'avalanche était maximal, plus d'un mètre de neige étant tombé en 48 heures. Pour Patrick Provost, directeur de l'Ecole de ski français de Saint-François Longchamp où travaillaient Jean-Noël et Jean-Baptiste : *« Depuis trois semaines, on parlait souvent des risques d'avalanche » (...) « On savaient qu'ils aimaient la poudreuse, on leur répétait d'être prudent. Mais on savait aussi que ces deux garçons étaient responsables, ils encadraient des groupes respectueux de la sécurité »(2)*.

Pour Daniel Darves, responsable du service des pistes de Saint-François : *« On ne peut pas justifier ce qui s'est passé » (…)* mais *« c'est impossible de brider les envies »(2)*. Celles de Jean-Baptiste et de Jean-Noël étaient trop fortes, et ils étaient libres d'aller au bout de leur passion commune. D'autant qu'à Saint-François ils étaient comme dans leur jardin… *« Je suis sûr qu'ils y sont allés sans aucune sensation de risque »* répètait Daniel Darves après le drame. *« Ils connaissaient bien le secteur. Ils étaient chez eux ici »*. Pour Patrick Provost : *« Tout le monde les aimait : leurs collègues, la clientèle, les enfants. Tout le monde les considérait comme de bons moniteurs »*(2).

(1) André Bitz, *Le Dauphiné libéré* (11 février 2003).
(2) Propos rapportés par Laurence Veuillen, *Le Dauphiné libéré* (6 février 2003).

JEAN-NOËL FAVRE-BONTÉ

La passion de Saint-Colomban

Né à Saint-Martin d'Hères le 14 juin 1972, Jean-Noël était l'aîné d'une famille de cinq enfants dont le père, Jean-Baptiste, pratiquait l'agriculture de montagne et l'élevage, exerçant comme moniteur de ski l'hiver venu. Dans ce milieu, Jean-Noël a donc été très tôt attiré par la montagne et ses métiers.

C'est ainsi que pour reprendre la succession de son père il avait suivi, jusqu'en 1992, une formation au lycée agricole de Savoie, à La Motte Servolex. Depuis cette époque il était agriculteur-éleveur. Au tout début de l'année 1997, il devenait chef d'exploitation dans la bergerie construite par ses parents, dans le haut du hameau du Martinan, l'année de sa naissance...

C. Mayoux

■ *De gauche à droite : Andy Rostolan, J.-N. Favre-Bonté et David Favre-Bonté.*

L'agriculture, mais le sport aussi. Moniteur de ski (depuis 1997), exerçant au Corbier, à Saint-Jean d'Arves, à Val d'Isère, et, depuis 4 ans, à Saint-François Longchamp, et accompagnateur en montagne (depuis 1996), il était passionné par la nature, la randonnée, le ski.

En 1991, le 29 décembre, avec Jean-Charles Deléglise, un copain du Corbier, il avait fait l'ascension puis la descente en ski de la face nord du mont Charvin (dans les Arves). Déjà le ski-alpinisme.

Mais il pratiquait également le vélo (il faisait parti de l'Elan cycliste mauriennais), capable de boucler en des temps plus qu'honorables le Tour Arvan-Villard. Le vélo, le VTT, et le parapente.

Le parapente, une autre de ses passions. Il était d'ailleurs sur le point de créer une association pour la pratique de ce sport aux Villards, comme une antenne du club de Saint-Jean. En apprenant sa mort, René Mugnier, maire de Saint-Colomban, a laissé échapper, encore sous le choc : *« Je m'y attendais ! Chaque fois qu'il partait je n'étais pas tranquille comme s'il avait été l'un de mes fils. Je craignais que ses voiles de parapente ne partent en vrille. Je m'y attendais, mais je ne pensais pas que ce serait par la neige »*.

Dynamique, Jean-Noël s'était intéressé très tôt au devenir de sa commune, très sensible à l'activité touristique et à la vie locale, ne manquant jamais de participer aux fêtes du pays, et notamment de s'habiller en costume villarin avec Delphine Ferroud, pour le défilé du 15 août. C'est donc presque naturellement qu'il participe au fonctionnement du club des sports en assurant la présidence plus de quatre ans (décembre 1995 - mars 2000). Et qu'il se retrouve, en mars 2001, élu conseiller municipal sur la liste conduite par René Mugnier. Là encore, tout naturellement porte-parole des jeunes, on lui avait confié le poste de 3e adjoint, une fonction qu'il prenait à cœur et au sérieux. Qui a oublié avec quelle énergie il a organisé, l'été dernier, l'arrivée d'une étape de la Transmaurienne à Saint-Colomban ? ou ce que lui doit l'aire de loisir du Clos ? Un collègue, élu d'une commune voisine, pensait d'ailleurs souvent en l'écoutant parler de sa commune et des projets qu'il avait pour elle, qu'il en serait un jour, probablement, le maire.

Jean-Noël Favre-Bonté était également conseiller de la communauté de communes, dont il était un des vices-présidents. Il représentait aussi la commune de Saint-Colomban au Syndicat du pays de Maurienne, au Sivav (commission sentiers et randonnées), à l'Office de promotion des Sybelles (membre du bureau), et au conseil d'administration de la Maison du tourisme. Il était enfin trésorier du comité des stations de Maurienne. C'était un battant qui refusait le déclin de son pays.

JEAN-BAPTISTE BÉRARD

Un sportif doué, un garçon équilibré

Ironie du sort, Jean-Baptiste Bérard etait né le même jour de l'année, mais à 7 ans d'intervalle, le 14 juin 1979, que son copain Jean-Noël Favre-Bonté. Il personnifiait à 24 ans la joie de vivre, à travers sa passion pour le ski, une discipline sportive qu'il avait découverte très jeune. A 7 ans, il entre au ski-club mauriennais (Saint-Jean) présidé à l'époque par M. Exartier dont la femme, très dévouée, s'est beaucoup occupé de Jean-Baptiste en venant par exemple le chercher à Cuines pour aller aux entrainements.

■ *Jean-Baptiste Bérard.*

A partir de 13 ans il rejoint le ski-club de Saint-François Longchamp. Entraîné par Philippe Tronel, ses progrès lui valent d'intégrer la section ski-études de Modane, et l'amènent tout doucement à être sélectionné en équipe inter-districts, puis à concourir 3 années dans le circuit FIS, où il joue de malchance car des blessures le privent d'une sélection certaine en équipe du comité de Savoie.

Mais ce qui caractérisait Jean-Baptiste, c'est qu'il était un vrai sportif, car son diplôme de moniteur de ski en poche, il ne se contentait pas de pratiquer son sport favori pour lui-même, mais se tournait vers les jeunes, pour leur communiquer sa passion du ski.

Ainsi, contacté pour encadrer les équipes de jeunes du district, il fit son apprentissage d'entraîneur et devint rapidement le deuxième entraîneur du club des sports de Saint-François, tout en continuant à exercer ses fonctions de moniteur à la station. Et il envisageait même de se consacrer entièrement à l'entraînement l'an prochain.

Sa disparition, nous dit avec grande tristesse, celui qui guida si longtemps ses pas, Maurice Tronel, président du ski-club de Saint-François, est *« une rude perte pour tous les jeunes du club qui l'adoraient, parce qu'il aimait le ski, non seulement pour lui-même, mais aussi pour transmettre sa passion aux autres. Il va beaucoup leur manquer »*.

Ainsi, bien que pris par ses fonctions de monitorat, qui l'empêchaient de s'entrainer normalement, il tenait à montrer l'exemple et à communiquer sa passion en participant encore à des courses de ski comme il le fit le dimanche précédent sa disparition, à Valmeinier. Mais Jean-Baptiste Bérard, c'était aussi le VTT, dont il avait ajouté le diplôme de moniteur (BEESAC) à celui de moniteur de ski. Skieur l'hiver, vététiste l'été (il avait fait deux saisons aux Deux-Alpes comme moniteur de descente VTT pour des jeunes de 14-16 ans), il envisageait la création d'un club VTT à Saint-François. Et il faisait partie depuis l'automne dernier, de l'équipe technique (comme entraineur) du club de vélo en descente des Sybelles (Sybelles racing) qui devrait fonctionner cet été. Tel était Jean-Baptiste Bérard, garçon équilibré, plein de bonté pour ses semblables, que tous pleurent aujourd'hui.

Guy Reboul

Poignantes cérémonies d'adieux

Samedi 8 février, à 10 h 30, c'est une foule impressionnante d'amis et de professionnels de la montagne qui sont venus rendre hommage à Jean-Baptiste et Jean-Noël, dans la Maison du tourisme de Saint-François Longchamp, trop petite pour accueillir tout le monde, dans un silence bouleversant et glacial que seul venait troubler le cliquetis des poulies d'un téléski tout proche qui continuait à emporter des skieurs vers les sommets. Comme pour montrer que la vie continue. Comme ils l'auraient sans doute souhaité tous les deux.

Entourant leurs amies, Caroline Deshoulières et Delphine Ferroud, courageuses, et leurs familles, dignes, il y avait là, tous leurs pairs avec, à leur tête, Gilles Chabert présiden,t des moniteurs de ski, ceux de Saint-François, et ceux des stations de Maurienne et de Tarentaise. Des personnalités avaient également tenu à être présentes : Michel Bouvard, député, Christian Rochette, conseiller régional, Daniel Dufreney, conseiller général et maire de La Chambre, les élus de Saint-François, de Saint-Colomban, de Saint-Alban, des communes du canton, de l'Arvan-Villards, Jacky Balmain président du Sivav, Claude André président du Sivom, Daniel Darves, directeur de la station, M. Barriau, ingénieur DDE, etc.

L'après midi, Jean-Baptiste Bérard et Jean-Noël Favre-Bonté ont été inhumés dans leur commune d'origine à Saint-Etienne-de-Cuines et à Saint-Colomban.

La disparition de Jean-Noël Favre-Bonté

Jean-Noël

Depuis le matin de ce mercredi 5 février où la nouvelle est tombée, traversant la vallée comme un coup de tonnerre et la plongeant dans une grande tristesse, que de fois ce prénom a été prononcé !

Triste privilège de l'âge, que d'accompagner à leur dernière demeure des jeunes gens qui pourraient être nos petits-enfants ! Que de fois ai-je rencontré des jeunes sortant du cimetière de Saint-Colomban, une larme mal dissimulée aux coins des yeux, venant de lui dire un petit salut. *« J'ai été avec lui à l'école »* me dit-on ; *« Il était de mon âge »*, un peu plus jeune, un peu plus vieux… mais dans une classe unique, pendant plusieurs année assis côte à côte, que de souvenirs en commun !

Comme le disait Jeannine Martin-Garin, institutrice à Saint-Colomban : *« C'est le premier élève que j'ai eu qui part... »*.

Personnellement j'ai connu Jean-Noël au Plan du Suet, l'été qui a suivi sa naissance. Je ne l'ai jamais perdu de vue. Que de fois l'ai-je rencontré au détour d'un chemin avec son VTT et un ou deux copains. Fils unique et aîné de quatre sœurs dont il a été le premier compagnon de jeux et, j'en suis sûre, le premier confident, il avait tout naturellement repris l'exploitation familiale et épousé la passion de son père : la montagne, la nature, la neige.

Porté vers les autres, c'est tout naturellement aussi que je l'ai trouvé dans notre liste électorale avec son éternel sourire et sa mine rougeoyante de vrai montagnard. Son enthousiasme débordant, sa vitalité, sa jeunesse et surtout son projet de vie, tant privé - il était uni à une jeune fille de chez nous - que professionnel, m'avaient tout de suite séduite. Il ne rechignait jamais devant les responsabilités et c'est sans surprise que je l'ai vu accepter un poste d'adjoint.

Il me souvient d'un soir de réunion au conseil municipal où je l'avais trouvé soucieux, le regard et l'esprit ailleurs. A ma question : *« Qu'est-ce qui ne va pas ? »*, il m'avait confié qu'il avait l'après-midi même accompagné à sa dernière demeure un ami que la neige avait enseveli. Je lui ai dit partager son émotion et sa peine, et voilà qu'à son tour, et par quelle tragique absurdité, il est lui aussi aujourd'hui l'objet de notre compassion désespérée.

Mais Jean-Noël n'est pas mort car nous continuerons ce qu'il avait commencé et nous mènerons ses tâches au bout.

Simone Bozon

Pourquoi ?

Lancinante, vivace, toujours présente une question revient : pourquoi ?

Oui pourquoi éteindre une vie qui s'annonçait si riche de promesses ? Les jeunes de valeurs sont-ils légion aux Villards ?

Pourquoi s'en prendre à des parents déjà largement touchés par les aléas de la vie, en les privant de leur pilier ?

Pourquoi foudroyer le rêve d'un père qui s'apprêtait à jouir paisiblement de sa retraite auprès de celui qui avait suivi son chemin, comme si tous les efforts déployés pour montrer l'exemple à ses enfants avaient été inutiles ?

Pourquoi ravager encore un peu plus le cœur d'une mère en la privant du réconfort de son fils et pourquoi laisser dans la détresse quatre sœurs soudain privées du sillon tracé par leur aîné ?

Pourquoi anéantir toute l'amitié que sa joie de vivre avait amoncelée auprès de ses copains ? Les voici soudainement privés du phare vers lequel, instinctivement, ils se dirigeaient à chacun de leur retour aux Villards.

Pourquoi gommer l'un des plus beaux sourires de la vallée ? Dégageait-il trop de bonheur ?

Pourquoi, alors qu'elle en a tant besoin, priver notre vallée de l'un de ses éléments moteurs, d'un jeune qui savait donner de son temps, de son cœur, de ses compétences ?

Pourquoi l'emporter dans une petite combe insignifiante ? Tant qu'à faire n'aurait-il pas mérité l'un de ses grands espaces qu'il aimait tant sillonner avec son copain Jean-Baptiste ? lui qui, toute la semaine précédent le drame, nous avait dit et répété de ne pas faire se dérouler la Sybelles-Villarinche sur des tracés côté Belledonne parce que c'était trop risqué...

Pourquoi détruire ce maillon fort de notre communauté et le lien qu'il représentait au pays entre les anciens et les jeunes ?

Pourquoi envoyer ses foudres sur celui qui avait su concilier le respect des traditions villarinches et les impératifs d'un développement moderne sur lequel il avait engagé son pays ?

Pourquoi cette intercommunalité qui est si difficile à instaurer dans le massif Arvan-Villards, a-t-elle éclaté au grand jour en cette triste circonstance ? Faut-il nécessairement un grand malheur pour qu'une communauté se retrouve ?

Pourquoi alors que Jean-No avait réussi à se faire des amis dans toutes les écoles de ski, dans tout ce que le monde compte de sportifs, casser son exemple ?

Pourquoi ? nous ne le saurons jamais, nous ne le comprendrons jamais, nous ne l'accepterons jamais.

Ce que nous savons, par contre, c'est que si sa vie fut courte, elle fut bien remplie. Et c'est un réconfort de constater la poignante émotion, l'immense tristesse, et la terrible détresse dans lesquelles ces disparitions ont plongé tous les Villarins et, au dela, tous les Mauriennais, unis dans une même communion face à ce drame.

Il nous reste maintenant à terminer la route qu'il a ouverte. Ce sera difficile, mais il continuera à nous guider.

Gilbert Pautasso

130 concurrents à l'assaut du massif de Belledonne pour la 4e édition de La Sybelles-Villarinche

Belle performance de Nicolas Revol

Pour sa 4e édition, la Sybelles-Villarinche a su séduire les 130 skieurs de randonnée venus, le 16 février dernier, profiter du « terrain de jeux » offert par le massif de Belledonne et satisfaire les organisateurs qui ont pu proposé les tracés prévus à l'origine de la course.

En effet, jusqu'à la semaine précédent la course, le comité d'organisation avait opté pour les parcours de repli tracés sur le domaine skiable de Saint-Colomban. Cependant les conditions météorologiques très favorables des derniers jours ont permis aux parcours prévus sur Belledonne d'être opérationnels.

Cette course de ski de montagne, organisée par le Club alpin français (CAF) de Maurienne, Corbier alpinisme, et la Maison du tourisme, était inscrite cette saison au calendrier national des coupes CAF 2003, s'insérant ainsi parmi 3 autres rendez-vous tels que La Croix de Chamrousse, l'Ubayenne, et les Pointes du Midi-Dynafit (pour l'épreuve finale).

Le premier parcours (A), ouvert aux équipes de coureurs âgés de 20 ans au moins, a été disputé sur 13 km et 2 200 m de dénivelée positive. Le parcours B, pour les coureurs en équipes et individuels âgés de 16 ans, a été couru sur 11 km et 1 400 m de dénivelée positive.

Les deux parcours partaient de Saint-Colomban, avec une montée commune en direction de Ressoutan jusqu'au lac des Balmettes (2 000 m). Là, les concurrents du parcours A rejoignaient la brèche du Jarnalet (2 420 m), pour descendre la combe du Merlet (1 850 m) puis remonter vers le col de Montfossé (2 460 m) avant d'amorcer la longue descente de Comberousse puis de la combe des Roches pour ralier l'arrivée à Saint-Colomban.

■ *A l'assaut de Belledonne.*

Le parcours B quant à lui, à partir du lac des Balmettes, se dirigeait vers le col des Balmettes (2 440 m) où il retrouvait le parcours A pour la longue descente de 5 km sur Saint-Colomban.

Sur les 130 coureurs alignés au départ, 50 équipes avaient choisi le parcours A, 7 équipes et 17 coureurs individuels avaient opté pour le parcours B. Parmi les partants, les sections CAF de Savoie, Haute-Savoie, Isère étaient bien représentées. Quelques concurrents de la catégorie élite étaient aussi venus se confronter à Belledonne avec notamment une équipe de France de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) et plusieurs équipes du groupe excellence du CAF.

A peine après 1 h 37 mn de course, le premier concurrent franchissait la ligne d'arrivée. Richard Jacquier (CAF Annecy) l'emportait en individuel sur le parcours B. Les premiers par équipes, Arnaud Gachet et Sébastien Perrier (CAF Albertville) s'imposaient en 1 h 54 mn sur ce même itinéraire. Une belle performance pour des jeunes juniors de 16 ans à peine.

Moins de surprise sur le parcours A qui a vu s'imposer en 2 h 24 mn, Vincent Meilleur et Cédrik Tomio, membres de l'équipe de France de la FFME, devant une équipe du groupe excellence CAF, celle de Frédéric Eva et Eric Ginet. Brillante performance pour ce dernier qui avait cumulé dans la semaine avant la course plus de 6 000 m de dénivelée positive en sa qualité de chef traceur de la Sybelles-Villarinche. Belle course aussi pour le seul Villarin inscrit dans cette épreuve, Nicolas Revol qui s'est placé, avec un chrono de 2 heures, en septième position sur le parcours B.

Un bémol pour les féminines, peu représentées. La seule équipe inscrite sur la parcours A, celle de Alice Lauga et Laurence Stiefbold (CAF Maurienne) a bouclé le parcours en 4 h 16 mn. Trois équipes mixtes sont venues cependant étayer la représentation féminine. Deux équipes sur le parcours A, Isabelle Ciferman et Patrice Flage (CAF Albertville) qui ont passé la ligne après 3 h 49 mn de course ainsi que Michelle Flage et Dan Ciferman (CAF Albertville) qui, avec 5 h 08 mn de course, ont clos les arrivées du parcours A. Sur le parcours B, la seule équipe mixte inscrite, Marie Bouvier et Alain Guillot, s'est placée au classement scratch en dernière position avec un temps de course de 2 h 38 mn.

Les impressions des coureurs à l'arrivée ont été très positives malgré le froid enduré sur l'ensemble du parcours. L'accueil, l'inscription des coureurs, la remise des prix, sans oublier le réconfort de la soupe proposée à l'arrivée des coureurs et le repas chaud servi à la salle des fêtes, ont contribué largement à la réussite de cette journée dédiée à la montagne. Chaque concurrent a été récompensé, les premiers ayant reçu à leur grand plaisir une assiette en bois, tournée et sculptée pour l'occasion par Simon Cartier-Lange.

La qualité de l'organisation de la course est à souligner ainsi que la forte mobilisation des bénévoles du CAF (plus de 40 personnes) partis, à 5 h 30 du matin, rejoindre les différents postes de contrôle placés le long du parcours. Les bénévoles villarins (une quinzaine de personnes) ont aussi répondu à l'appel de la Maison du tourisme, les plus courageux ayant assuré, à l'arrivée de la course, le contrôle du matériel et le point de ravitaillement dans une ambiance des plus hivernales.

Le comité organisateur remercie l'ensemble des partenaires et des bénévoles qui ont tous contribué au bon déroulement de cette quatrième édition.

Karine Decq

la mure bianco
TOTAL Fioul Premier
COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
Gérez en douceur votre budget chauffage
Contactez notre service abonnement
LA MURE BIANCO locataire-gérant de la société CHARVET

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste
ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches
St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN
CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Voyages Gonthier
Transporteur sur la ligne : St-Jean-de-Maurienne Vallée des Villards
- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi
73130 La Chambre
Tél. 04 79 56 24 68

SAISON HIVERNALE

L'exploitation du col de Bellard a été repoussée d'un an

La saison d'hiver s'est achevée le 23 mars. Elle a été bonne sur le plan de l'enneigement et bonne sur le plan de la fréquentation même si cela n'a pas produit un chiffre d'affaires en rapport avec les dépenses d'exploitation. Seule déception : le télésiège du col de Bellard, dont l'installation était terminée peu de temps avant les vacances de Noël, est resté fermé.

La raison en est que le plan d'intervention et de déclenchement des avalanches (PIDA), proposé par M. Meffre pour sécuriser le site, n'a pas été accepté par les services de la préfecture malgré une ultime réunion de concertation entre les responsables de l'Etat et les élus de Saint-Colomban (31 janvier).

Pour René Mugnier, maire de Saint-Colomban, et Patrick Louadoudi, président de la communauté de commune, la raison est double : *" PIDA estimé non valable fin janvier, et volonté délibérée de la Satvac de ne pas exploiter le site "* dès cette année(1).

La sécurité du domaine skiable du col de Bellard " inquiète " la direction départementale de la protection civile. Le 18 mars, M. Krier, adjoint de M. Airenti, directeur de ce service, est intervenu très vivement au cours de la réunion de la commission chargée de suivre l'évolution de l'aménagement de l'Ouillon *(lire ci-contre)*, pour rappeler que son service s'était opposé à l'ouverture du télésiège de Bellard, indiquant qu'il était dubitatif pour l'an prochain et qu'il porterait une attention toute particulière au règlement de cette question.

Quelques jours plus tard (22 mars), à Saint-Alban, lors de l'inauguration du Triandou *(lire page 5)*, M. Barré, sous-préfet, est revenu publiquement sur ces problèmes de sécurité : *" Ne nous le cachons pas : il y a des points de frictions* (mais) o*n va arriver à les évacuer "*. Précisant : *" Le problème de la sécurité est un problème fondamental (…). Il faut qu'il y ait une conscience "*. Et de conclure : *" Il faut être extrêmement vigilant (…). Il y a des parties facilement accessibles mais extrêmement dangereuses. Il y a un gros enjeu à relever "*.

Après le refus préfectoral, les services compétents ont adressé à la commune de Saint-Colomban des demandes précises pour équiper la corniche du col de Bellard de déclencheurs automatiques(2). Ces recommandations concerneraient également la piste qui permet le retour de Bellard vers l'Ormet.

Naturellement, ces équipements complémentaires ont un coût . Qui paiera ? La commune de Saint-Colomban ? Elle a souvent indiqué qu'elle avait déjà largement financé le domaine skiable. La Satvac ? Elle serait réticente. Il faudra bien pourtant que ces deux partenaires s'accordent sur un financement car le temps presse pour réaliser ces aménagements qui conditionneraient l'ouverture de la prochaine saison hivernale.

(1) Réunion du conseil de la communauté de communes (14 mars 2003).

(2) Le déclenchement préventif des avalanches consiste à purger systématiquement les zones de départ où s'est accumulée la neige dès l'atteinte d'une hauteur seuil du manteau neigeux. Aujourd'hui ce déclenchement se fait par explosion. Dans cette optique, une demi-douzaine de méthodes ont vu le jour au fil des années : explosifs glissés ou lancés par un artificier, catex, avalancheurs, gazex, avhalex, etc. Une grande partie de ces techniques nécessitant l'utilisation d'explosifs, le déclenchement préventif des avalanches par explosion est fortement réglementé.

Vers un classement plus important de la combe d'Olle ?

Il semble désormais probable que les téléskis prévus pour équiper l'Ouillon, côté combe d'Olle, seront remplacés par un seul télésiège qui partirait de la gare de départ du télésiège du Petit Péron (installé) pour rejoindre l'épaule de l'Ouillon. C'est ce qui est apparu à la réunion de la commission chargée de suivre l'évolution de ces équipements (18 mars 2003). Ce changement devrait permettre des économies de fonctionnement (moins de personnel).

Au cours de cette réunion, la direction régionale de l'environnement (Diren) a présenté un avant-projet pour le classement d'une zone couvrant l'Etendard et ses abords, conformément à ce qui avait été convenu au moment de l'acceptation de ce dossier par le comité des UTN. Cependant, comme il n'y aurait plus de téléskis à construire sur la commune de Saint-Colomban, la limite de la zone à classer aurait été agrandie sur le territoire de la commune au delà de ce qui était attendue. Robert Balmain, maire de Saint-Sorlin, est intervenu pour demander qu'aucune décision ne soit prise avant que les élus de Saint-Colomban, absents ce jour-là, n'aient donner leur avis sur ce projet.

OT DU CANTON DE LA CHAMBRE

A la rencontre des vacanciers

Finalement, il est toujours enrichissant d'aller voir ce qui se passe ailleurs. En entrant dans le conseil d'administration de l'Office du tourisme du canton de La Chambre (OT), j'ai découvert la diversité des animations des 14 communes du canton, et surtout la recherche de l'innovation et de la qualité qui animent les responsables avec, par exemple, une fête des grands-mères ici, un carnaval là ou une fête du boudin ailleurs. J'ai constaté également que toutes ces animations sont assurées par des comités des fêtes. Et quand on soulève la question des bénévoles, car il faut bien des bras pour faire fonctionner la machine, il paraît qu'il n'y a pas de problème ! La potion magique c'est l'amitié, le volontariat, la solidarité, et un peu de reconnaissance.

Le programme de l'OT est assez chargé, très volontariste et innovateur, avec un effort particulier sur l'accueil. Ainsi, dès le premier samedi des vacances de février, les touristes ont été accueillis en gare de Saint-Avre. A chaque arrivée de train : vin chaud, pain, saucisses fumées, beaufort ou bugnes, étaient distribués par des membres du conseil d'administration ou du bureau, chacun signalé par un badge. A noter que le maire de Saint-Avre a toujours été présent ainsi que des membres du Sivom comme Claude André et Marcel Lamotte. Une bonne leçon de solidarité et de reconnaissance.

Les vacanciers qui fréquentent les stations du canton de longue date, ont été agréablement surpris de cet accueil, certains le confirmaient en faisant le trajet inverse une fois les vacances terminées. Le samedi 1er mars, pour la deuxième fois, j'ai moi même été présent avec le traditionnel chapeau savoyard, accompagné par un petit ramoneur (Justine Pezzani).

Pour Pâques, nous préparons un accueil des vacanciers à la sortie de l'autoroute de Maurienne.

Ainsi la station de Saint-Colomban sera-t-elle un peu mieux reconnue... Car il est quelque part un peu frustrant pour un Villarin de voir tous ces amateurs de sports d'hiver se diriger sur Saint-Francois Longchamp dans un ballet incessant de cars Gonthier.

Saint-François, en dehors de sa saison hivernale, est très orienté vers le sport, une station également en plein essor au niveau accueil. Saint-Colomban pour sa part semble une station dont on suit avec intérêt le développement du domaine skiable.

Mce Bouchet-Flochet

Concert de l'école de musique

Un concert de l'école de musique de la Chambre a été donné à la salle des fêtes de Saint-Colomban le dimanche 23 février en début de soirée.

Une trentaine de jeunes musiciens, dirigés par leur chef d'orchestre Laurent Juillard, et accompagnés par des musiciens adultes invités (venant d'autres formations de Maurienne, des Bauges, d'Albens et de Chambéry) ont fait apprécier durant 2 heures leur virtuosité, grâce à un répertoire varié allant du jazz au folklore ukrainien, avec un final reprenant des chansons de Starmania. En première partie, Eléna Bonnivard (Châtelet) et Catherine Dumont, professeur d'accordéon, ont joué avec talent quelques morceaux à l'accordéon.

Organisé par l'Office de tourisme du canton de la Chambre et soutenue par la Satvac qui a participé en partie aux forfaits offerts aux jeunes musiciens qui souhaitaient découvrir le domaine skiable villarin, cette soirée a attiré une centaine de personnes.

POINT DE VUE

Que du bonheur !

Sollicité par l'exploitant, me voici le 1er février sur votre site alpestre pour « manager » un petite équipe de techniciens de remontées mécaniques et de pistes.

Résident au cœur du village, le premier objectif étant d'éviter le relationnel négatif au sein de la vallée avec la « pie méchante » et le « blaireau aigri ». Plus sérieusement, le travail devient très rapidement attrayant grâce aux qualités humaines et professionnelles des autochtones et des plus anciens très motivés pour mener à bien nos missions respectives.

Dés le 7 février la gestion humaine se simplifie par un seul pilotage, l'équipe se ressoude dans des règles prédéfinies telles que le respect humain et la communication permanente et positive. Très rapidement de nombreux achats sont nécessaires pour pallier les carences matérielles qui étaient pourtant évidentes et faciles à compléter. La dynamique et la bonne humeur génèrent de jour en jour une amélioration relationnelle et une meilleure qualité de prestation. Nos hôtesses d'accueil, nos conducteurs d'appareils, vigies, pisteurs hommes, et nos conducteurs d'engins de damage sont décidés pour faire bloc face à la demande, dans une harmonie déconcertante de professionnalisme.

Les technologies sécuritaires évoluent sans cesse et nous obligent davantage à poursuivre les formations complémentaires aux postes de travail, sans négliger les remises en conformité des sécurisations pour les déclenchements préventifs des avalanches et de protection des secteurs dangereux. L'exploitation des remontées mécaniques, dès l'ouverture, nécessite des dispositions de sécurité rapides et efficaces, et ce pour éviter l'irréparable dans le respect des règles établies par les arrêtés municipaux et dans le cadre de la doctrine de l'espace de liberté, que représente cette grande dame « La Montagne ».

Nos pannes de remontées mécaniques ont été certes préjudiciables, surtout pour les locaux, mais pas irréparables et l'exploitant, averti, apportera les actions correctives dans la conception de certains appareils dès l'an prochain.

La saison n'a malheureusement démarré que le 11 janvier et pendant 72 jours d'exploitation. Le cumul de neige a été de 17 cm en décembre, 140 cm en janvier, 54 cm en février et 2 cm en mars pour un total de 213 cm de particules reconnaissables confortées par 70 500 m3 de neige de culture. Les chiffres nous ont été communiqués par l'observateur nivo-météo du village et un grand merci à Thierry Martin-Cocher. Après ces précipitations bénéfiques, nous avons pu apprécier les 60 jours de grand beau temps qui représentent 83%, ces conditions exceptionnelles et formidables améliorent encore davantage la qualité de skiabilité du domaine.

Le chiffre d'affaires est évidemment lamentable et insuffisant pour équilibrer les comptes d'exploitation. Mais la station a le vent en poupe grâce à la possibilité de commercialiser un domaine relié et important dès l'an prochain. La proximité de l'autoroute, des voies de communication, et la dynamique politique municipale avec la réalisation du nombre de lits nécessaires, apportera la pérennité certaine d'une économie locale qui deviendra de plus en plus prospère. L'intégration architecturale est importante mais le parc locatif pour l'équilibre économique l'est davantage ; c'est un choix difficile mais pas insurmontable selon les réels objectifs et pour pallier l'exode rural. Dans mon expression « que du bonheur » il faut sous-entendre l'aspect important des relations humaines, la formidable chance d'être en bonne santé et d'avoir un travail qui ne peut générer « que du bonheur ». Encore faut-il vouloir poursuivre des actions positives dans l'intérêt général.

Je remercie toute l'équipe technique et les socio-professionnels réunis pour cette formidable saison que nous avons pu effectuer ensemble, sans oublier l'accueil de Gérard et de Josette Rostaing-Troux. Je vous souhaite une bonne saison estivale et dès à présent une bonne saison hivernale pour l'an prochain.

François Sibler(*)

(*) M. Sibler était le responsable du site de Saint-Colomban pour le compte de la Satvac.

PARET-GRIS JACQUES Sarl
CENTRE USINAGE FAO
Mécanique de Précision
Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle
Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

MAISON DU TOURISME

Faisons-nous trop peu de promotion ?

L'approbation du compte administratif 2002 et l'adoption du budget 2003 ont été l'occasion pour les membres du conseil d'administration d'engager un débat sur l'action de la Maison du tourisme dont la mission est à la fois importante et délicate puisque cet organisme public se trouve au centre d'intérêts souvent divergents (loueurs privés, loueurs publics, commerçants, professionnels du tourisme, etc.) qu'elle doit concilier.

De toutes les données chffrées, trois ont plus particulièrement retenu l'attention : celle indiquant que les frais de personnel représentent environ 50 % du budget, celle du poste promotion et communication qui stagne entre 4 et 8 % du budget, et celle de l'animation qui représente 38 à 40 %.

Mais ces tendances, incontestables, sont-elles significatives ?

Les ressources de la Maison du tourisme proviennent en grande partie de subventions de la communauté de communes (83 841 euros auxquels s'ajoutent 6 402 euros au titre de l'emploi-jeune), de la commune de Saint-Colomban et de la Satvac (15 244 euros chacune), et de la commune de Saint-Alban (2 300 euros). A ces dotations vient s'ajouter une participation de l'Etat (9 333 euros) au titre du financement de l'emploi-jeune. On peut donc dire que, pour une année normale, la Maison du tourisme dispose de 132 364 euros soit environ 868 300 francs. Cependant, en 2002, la communauté de commune a versé à titre exceptionnel, pour résorber le déficit antérieur, une somme de 13 721 euros, et nous avons perçu l'arriéré des remboursements du salaire de l'emploi-jeune. Soit un total de 180 000 euros environ.

Et du côté des dépenses ? D'un point de vue purement factuel les dépenses de l'exercice ont été de 151 757 euros laissant un excédent de 28 562 euros qui a été utilisé pour résorber des pertes antérieures et démarrer l'exercice 2003 avec une réserve de 19 000 euros.

Si on entre dans le détail, il est cependant plus difficile d'y voir clair car il y a plusieurs manières d'interpréter les chiffres.

Ainsi les salaires et les charges sociales ont atteint 75 876 euros en 2002 et représentent environ 50 % du total des dépenses courantes. Mais ce poste doit-il être considéré comme trop élevé ? D'abord il convient de préciser que dans ce domaine, l'année 2002 a été une année particulière puisque, du fait du congé maladie de Bernard Paret, la Maison du tourisme a économisé plus de 6 mois de salaires qui ont été utilisés pour des dépenses autres que salariales. Par ailleurs, il faut s'arrêter aux dépenses liées aux fournitures administratives. Pour comprendre ce qu'elles recouvrent concrètement, prenons un exemple. En 2003, la Maison du tourisme envisage de refondre totalement la plaquette publicitaire concernant la vallée des Villards. Pour cela il sera fait appel à un professionnel qui, naturellement, facturera sa prestation qui sera inscrite sur une ligne budgétaire intitulée « catalogues et imprimés » pour un montant avoisinant les 10 000 euros. Or cette ligne n'existe pas au compte administratif 2002. Peut-on en conclure pour autant que l'an dernier la Maison du tourisme n'a fait aucune action dans ce domaine ? Evidemment non si on considère que la plaquette existante, réalisée par le personnel de la Maison du tourisme, a nécessité du temps passé à la conception des feuilles qui la composent, et donc coûté une partie des salaires payés aux personnels chargés de ce travail. Sans parler du coût des ramettes qui ont servi à sa création (70 000 exemplaires), du coût des photocopieurs, et du coût (en salaire encore) du temps passé pour le tirage et le montage final des plaquettes. Coûts qui, additionnés, atteignent 7 600 euros environ.

De la même façon, aucune somme n'apparaît clairement concernant l'accueil. Hors ce sont presque 30 000 photocopies qui sont tirées chaque année. Là encore, si on considère les salaires et le papier, plus la location du matériel, cela a un coût qui, bien que dilué dans plusieurs rubriques, existe bel et bien. Sur ce poste accueil, le club enfants les Galapias constitue un bel exemple. En effet, outres quelques frais directs (goûters et jeux), l'ouverture de ce club nécessite l'emploi de personnels dont la charge est « cachée » dans le poste des salaires et non dans celui de l'accueil proprement dit.

On comprend mieux toute la difficulté qu'il y a à vouloir tirer trop vite des conclusions (trop de salaires, pas assez de promotion ou pas assez d'accueil) d'un document comptable, d'autant que jusqu'à présent aucun suivi comptable n'a permis de répartir les charges en fonction de leurs affectations. Un suivi qui mis en place depuis cette année.

Je comprends parfaitement que le poste des salaires puisse apparaître lourd, bien qu'il soit comparable au poste salaires des autres offices de tourisme de la région (Saint-Jean d'Arves ou Saint-Sorlin d'Arves par exemple). Mais il convient de voir à quoi servent ces salaires versés car une personne qui répond au téléphone, c'est de l'accueil qui se crée. Un peu de temps à discuter avec le vacancier, un sourire, et là encore c'est de l'accueil. Un ordinateur, une secrétaire qui frappe un texte puis l'imprime sur un duplicateur qu'il faut bien payer, et c'est le programme de la semaine qui prend naissance, et de l'accueil encore qui est au bout de la tâche accomplie.

Concernant le poste animation, les choses sont plus faciles à cerner. En 2002 elles ont coûté 36 644 euros, Festivillards compris, pour une année qui n'aura peut être pas tenue toutes ses promesses car les objectifs que je m'étais fixés sont encore loin d'avoir été atteints. Il faut dire que de nombreux éléments extérieurs sont venus perturber le plan d'action que j'avais élaboré avec mon équipe. A une première difficulté d'ordre financier est venue bientôt s'en ajouter une seconde, beaucoup plus déstabilisatrice : l'indisponibilité de Bernard Paret, alors directeur, puis sa décision de ne pas donner suite à son contrat à durée déterminée.

Malgré tout l'équipe à fait front et engage avec optimisme l'année 2003.

G. Pautasso(*)

(*) G. Pautasso est président du Conseil d'Administration de la Maison du tourisme.

En marge des travaux du conseil d'administration de la Maison du tourisme on a appris la démission de Jacques Maurino (15 mars 2003). Après celle de Claude Gauterin (janvier 2003) le conseil d'administration, mis en place en septembre 2001, ne compte plus que 9 membres.

EQUIPEMENT

Des gîtes restaurés, un commerce rénové : Saint-Alban affirme sa vocation touristique

Situé en plein cœur du village de l'Eglise, Le Triandou, avec un commerce multiservices rénové et deux gîtes restaurés, forme depuis quelques semaines un ensemble d'accueil de qualité qui confirme la vocation touristique de Saint-Alban.

C'est ce qu'ont tenu à démontrer les élus de cette commune en organisant deux inaugurations réussies qui auront été l'occasion pour les Villarins et de nombreuses personnalités maurienaises de visiter ces nouvelles installations.

Tout a commencé le 9 février, par un dimanche ensoleillé, avec la visite des deux gîtes qui pourront recevoir chacun de 6 à 8 personnes dans des pièces spacieuses, agréables et parfaitement équipées. La visite commentée par les élus a été suivie dans la salle de restaurant du Triandou par un exposé du maire, Georges Quézel-Ambrunaz. Là, devant une cinquantaine de personnes, après avoir adressé ses vœux à l'assistance (avec un peu de retard mais l'inauguration devait avoir lieu initialement fin janvier), le maire demandait une minute de silence à la mémoire de Jean-Noël Favre-Bonté et Jean-Baptiste Bérard, les deux moniteurs de ski disparus une semaine plus tôt. Il abordait ensuite l'aménagement de ces deux gîtes. La commune fut maître d'œuvre sur le chantier, ce qui permit une substantielle économie, la responsabilité de la réalisation étant assurée par Daniel Quézel-Ambrunaz que le maire tenait à féliciter et à remercier. L'aménagement intérieur a été confié, avec bonheur, à Annie Bordas et Annie Chaboud-Crousaz, conseillères municipales. Enfin c'est l'entreprise Valenzano de Saint-Jean qui a effectué la plupart des travaux à la satisfaction de tous. La somme investie se monte à 8 000 euros, qui seront en partie subventionnés. Georges Quézel-Ambrunaz souhaitait ensuite pleine réussite à Séverine et Frédéric Dhondt, les jeunes gérants du Triandou qui gèreront également ces gîtes qu'ils ont restaurés et équipés avec goût.

Le 22 mars, une manifestation réunissant autorités et élus de Savoie et de Maurienne s'est déroulée cette fois à l'occasion de l'inauguration du bar-épicerie-restaurant Le Triandou. Accueillant leurs invités, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de la commune, et quelques-uns de ses conseillers donnaient vite le ton à une cérémonie toute empreinte de simplicité et de cordialité. A l'issue du vin d'honneur, servi devant Le Triandou, le ruban tricolore barrant l'accès à la nouvelle salle du restaurant était coupé et chacun s'installait pour apprécier le menu préparé par le gérant Frédéric Dhondt et servi par Séverine Dhondt et Lucille Girard.

Comme il est de tradition, un certain nombre d'allocutions étaient prononcées. Georges Quézel-Ambrunaz a tenu dans un premier temps à remercier ses prédécesseurs qui, au travers d'un mini-contrat signé avec le Département, avaient entrepris cette réalisation commerciale. Celle-ci est l'un des éléments de promotion du tourisme " doux " dont Saint-Alban possède quelques atouts non négligeables avec les massifs du Chatelard, des Grandes-Rousses et de Belledonne.

La prochaine étape envisagée est la création d'un gîte d'alpage, dans la combe du Merlet, qui viendra conforter le potentiel touristique d'une commune qui, modeste certes, n'entend pas moins utiliser et développer ses possibilités. Pour cela, le budget est décent et la coopération avec les différents organismes locaux ainsi qu'avec les administrations permet d'envisager un développement harmonieux.

Marc Tournabien, président du Syndicat du pays de Maurienne, s'est félicité lui de voir Saint-Alban développer son potentiel touristique, penser et mettre en oeuvre des projets à la taille du village. Ils contribuent au développement de ce maillage mauriennais qui offre une image agréable de la vallée et rend son territoire attractif.

Pour Daniel Dufreney, conseiller général, " *la santé d'un canton est celle de ses communes qui se donnent les moyens de se développer et qui oeuvrent, malgré les difficultés, pour le renom de la vallée* « . Et le sénateur Roger Rinchet de dire sa joie de se retrouver dans un petit village, abordant le thème de la décentralisation en cours et ses craintes : "*les grandes villes en étant plus particulièrement bénéficiaires* ". Restant cependant optimiste, le maire de Montmélian félicitait les élus locaux d'avoir avec Le Triandou " *redonné courage et espoir à ceux qui vivent ici ou qui veulent venir y vivre* ".

Erie Barré, sous-préfet, a clos le cycle des interventions en abordant la place de l'État, et le travail des élus qu'il souhaite voir reconnu par un statut. Le sous-préfet a encouragé les municipalités à s'impliquer à fond, sous peine de péricliter, dans les organes d'intercommunalité afin de continuer à se développer et envisager l'avenir avec sérénité.

L'avenir ? Ce sera la rénovation de l'ancien presbytère, prévue sur les deux années à venir, avec la création d'un logement, deux gîtes pour touristes et un gîte pour saisonniers, équipement touristique pour lequel le permis de construire a été accepté, et qui sera financé par la communauté de communes du Glandon.

Ainsi dans moins de deux ans, une place de village également rénovée et des lits supplémentaires seront un atout de plus pour Saint-Alban. Des réalisations dont tous les Villarins souhaitent plein succès.

André Bitz

A. Bitz

■ *Les personnalités à l'inauguration du Triandou (22 mars 2003).*

GERLAND Routes
St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64
• Travaux communaux
• Accès et abords villas
• Devis gratuit sur demande

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin
MEUBLE MONTAGNE
Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

SIVAV

Aménagement du Glandon et de la Croix-de-Fer

Deux points importants étaient à l'ordre du jour de la dernière réunion du comité syndical du Sivav : l'avenir de l'Office de promotion des Sybelles (OPS) et le vote du budget.

OPS : une transformation acquise

M. Dallas Belling, président de l'OPS, a informé le conseil sur l'évolution de l'OPS, et sur l'avancement des travaux de la commission créée le 17 décembre 2002 et chargée de proposer de nouvelles modalités de fonctionnement pour l'OPS *(lire ci-dessous)*.

Une réunion extraordinaire du comité syndical du Sivav aura lieu juste après le 24 mars 2003 (date de la dernière réunion de la commission OPS) pour approuver les décisions proposées par cette commission.

M. Jacky Balmain, président du Sivav, a confirme la participation financière des sociétés de remontées mécaniques et des écoles de ski (ESF) dans le nouveau montage. Ces participations devraient être de l'ordre 100 000 euros pour les remontées mécaniques et de 20 000 pour les ESF.

M. Belling est alors intervenu pour solliciter et justifier une aide financière auprès du Sivav en expliquant que l'OPS a fonctionné avec les ressources financières provenant de la centrale de réservation ; il a maintenant besoin de rééquilibrer ce fonctionnement. Il a indiqué que l'aide financière du syndicat à l'OPS est justifié par la convention entre le syndicat et l'OPS qui court jusqu'en 2004 et qui lie financièrement les deux organismes. M. Jacky Balmain a précisé qu'une participation de 100 000 euros a été inscrite au budget 2003 du Sivav. Ce qui correspond à ce qui été négocié par la commission.

Enfin, M. Belling a indiqué que la participation financière de l'office de tourisme de la Toussuire à l'OPS est toujours attendue : elle s'élève à 7000 euros.

Compte administratif et budget

Le comité syndical a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2002 présenté par M. Jean-Paul Guyon, responsable de la commission finances du Sivav.

M. Guyon a présenté ensuite le projet de budget pour l'exercice 2003 dont on peut souligner les points suivants.

Dans la section fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 469 910 euros, on trouve en dépenses, l'entretien des sentiers par l'ONF (46 417 euros) *(lire ci-contre)*.

Concernant les frais d'études et de recherches, les actions pour soutenir la candidature du massif Arvan-Villards au 12e contrat de plan Etat-région représente 43 000 euros. Notons au passage que le Sivav embauchera prochainement un chargé de mission en contrat à durée déterminée pour l'étude et le suivi de ce dossier. La somme inscrite au budget pour la participation à l'OPS est de 100 000 euros.

En dépenses imprévues de fonctionnement est toujours bloquée une somme de 40 707 euros : elle permettrait de pouvoir assurer le déménagement du Sivav. Cependant, aucune décision concernant ce déménagement n'a encore été prise.

Côté recettes de fonctionnement, on trouve les 100 000 euros destinés à l'OPS qui correspondent en réalité à une subvention allouée par les deux communautés de communes, celle de l'Arvan et celle de la vallée du Glandon.

Conformément à la convention passée entre le Sivav et la communauté de communes de l'Arvan (CCA) pour la mise à disposition de personnel et de locaux, la CCA versera une somme de 47 066 euros au Sivav pour les deux exercices 2002 et 2003.

Dans la section Investissement (dont le montant est de 409 001 euros) les opérations d'aménagement des cols du Glandon et de la Croix-de-fer représentent une part considérable.

Pour le col de la Croix-de-Fer, la dépense est de 82 864 euros TTC, la part de la commune de Saint-Sorlin s'élevant à 16 326 euros. Il s'agit de la deuxième tranche d'aménagement du col, la première ayant été réalisée en 2002. Pour le col du Glandon, la dépense totale pour l'ensemble du projet est de 304 657 euros TTC, la part de la commune de Saint-Colomban s'élevant à 59 605 euros(*).

Nicolas Revol

(*) Patrick Louadoudi, représentant de la commune de Saint-Colomban, était absent à cette réunion pour laquelle il n'aurait pas reçu de convocation. Il semblerait que la commune de Saint-Colomban considère que le montant de sa participation dans l'opération de réhabilitation du col du Glandon soit trop importante (20 %).

SENTIERS

Face à l'augmentation du coût d'entretien
le Sivav en limite la création de nouveaux

Comme chaque année l'Office national des forêts (ONF) a proposé au Sivav un devis pour l'entretien du réseau de sentiers qui sont à la charge de la collectivité. Ce devis est soumis à une négociation préalable avec le bureau du Syndicat.

Après négociation, l'ONF aaccepté de revoir un peu à la baisse le devis initial proposé. Il s'élèvera à 46 417 euros TTC. La ligne budgétaire correspondant à l'entretien des sentiers est comptabilisée dans la section des dépenses de fonctionnement.

Jacky Balmain a souligné plusieurs fois, avec fermeté, que l'ONF propose chaque année un devis en forte croissance. Cependant étant donné la création de nouveaux sentiers passant ensuite dans cet entretien, il est normal de voir le devis croître. De plus, depuis 2002, le Sivav a négocié un entretien des sentiers valable pour une période estivale un peu élargie courant du 20 juin au 31 août.

Si on ne tient pas compte de ces facteurs de croissance on peut estimer la hausse du coût de l'entretien à plus de 12 % environ sur 2 ans. La hausse du coût du travail due au 35 heures et l'inflation normale peuvent expliquer cette augmentation en partie, mais pas totalement.

Concernant la création de nouveaux itinéraires, l'année 2003 marque un changement d'orientation car avec la création de nouveaux itinéraires le problème de la hausse constante du coût d'entretien des sentiers devenait délicat dans la mesure où cela représentait une charge croissante de fonctionnement. Le Sivav a donc décidé de limiter les créations de sentiers.

Ainsi la rénovation du Tour de pays Arvan-Villards représentera l'investissement essentiel du syndicat pour les prochaines années. Le dossier de subvention pour cette réhabilitation du sentier de Grande randonnée de pays labellisé sera déposé en 2003 pour permettre le début des travaux de réhabilitation en 2004. Seuls quelques aménagements mineurs seront pris en charge par le Sivav en 2003. Ils correspondent à une amélioration d'itinéraires déjà existant et à la mise en place de signalétique supplémentaire. Il s'agit, à Jarrier, de l'amélioration de l'itinéraire du circuit des chapelles (3 361 euros), et, à Saint-Alban, de la mise en place de signalétique entre le Mont et le pont du Rivaud avec la prise en charge de l'entretien de la partie d'itinéraire entre Bon Mollard et le Planchamp (1 316 euros). Cette partie d'itinéraire était entretenue jusqu'à maintenant, au coup par coup, par des bénévoles. Cela permettra de parfaire le circuit pédestre partant de Saint-Alban et passant par le Bouchet et le Mont.

N. R.

Les conclusions de la commission : dissocier promotion et commercialisation

Après un rapide inventaire de l'ensemble des partenaires potentiels, la commission s'est attachée à comprendre les raisons d'une crise qui a débuté en 2000 et abouti au désengagement de certains partenaires : la Satvac, la Samso, et Sybelles vacances, le 27 juin 2001, la Soremet en novembre 2002, et la communauté de communes du Glandon le 13 décembre 2002, l'office de tourisme de la Toussuire ayant également un retard de paiement.

La commission a rappelé que le constat le plus souvent dressé dans le bilan du 11e contrat de plan Etat-région était celui de la nécessité de travailler ensemble. Dans cet objectif, la commission propose de dissocier la promotion de la commercialisation, en conservant un portail d'entrée unique (un seul numéro de téléphone) et de conserver un statut associatif pour l'organe de promotion ainsi que pour l'organe de commercialisation.

La commission souhaitant doter l'outil de promotion de moyens importants, et après l'analyse des budgets précédents, propose un budget global de 220 000 euros qui serait alimenté par le Sivav et les sociétés de remontées mécaniques (100 000 euros chacunes), et les écoles de ski (20 000 euros). Un projet de statuts et un projet de convention d'objectifs ont été élaborés en collaboration avec l'Asadac.

Dans le cadre des opérations de promotion, la commission propose de faire une étude sérieuse sur le panel de l'offre, de procéder à une analyse marketing, et de s'appuyer sur une agence de communication afin d'assurer un suivi et un diagnostic sur le développement du massif. Le cabinet Orgalis est proposé pour ces actions.

La commission propose également d'étudier les possibilités de partenariat avec M. Jean-Pierre Vidal, champion olympique, dans le cadre de la promotion du massif des Sybelles. La commission s'interroge sur l'opportunité de miser la promotion du massif majoritairement sur des salons et propose que Sybelles promotion se dote d'un attaché de presse.

Enfin, la commission propose que le pilotage des opération de promotion soit effectué par le Sivav. La nécessité d'associer le nom Sybelles à chaque opération de promotion est réaffirmée. Il est proposé d'établir une charte concernant les actions de promotion, ainsi qu'un cahier des charges concernant le matériel de promotion.

Dans ce but, uen convention d'objectifs serait passée entre cette nouvelle association Sybelles promotion et le Sivav.

Cette commission de travail était constituée de M. le sous-préfet, Mme Duverney-Guichard, maire de Villarembert, MM. Jacky Balmain, président du Sivav, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, Jean-Louis Coynel, représentant la Soremet, Gaston Maulin, Alexandre Maulin, et Eric Debruères, représentants la Samso et la Satvac, Dallas Belling et Jean Maurice Derrier, respectivement président et trésorier de l'OPS, Gabriel Coste, représentant le syndicat d'initiative de Saint-Pancrace, et Michel Brunet, maire d'Albiez le Jeune.

Selon Georges Quézel-Ambrunaz, l'état d'esprit qui a régné tout au long des 5 ou 6 réunions a été excellent, « *chacun ayant fait le pas nécessaire pour que l'OPS sorte de l'impasse* ».

Les représentations au sein de l'exécutif

L'association Sybelles promotion regrouperait le Sivav, les offices de tourisme, les sociétés de remontées mécaniques, les écoles de ski, toutes les collectivités publiques qui souhaitent adhérer, et toutes personnes morales ayant leur activité sur le territoire du massif Arvan Villards. Cette association a pour objet d'assurer la promotion touristique du massif.

(…) L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association rassemblés en quatre collèges. Le collège 1 regroupe les 10 maires des communes membres du Sivav. Le collège 2 regroupe 5 membres représentant les sociétés de remontées mécaniques (la Samso, la Satvac, la Soremet, la Sarebot, et la régie du Loup). Le collège 3 regroupe 8 membres représentant les offices de tourisme du massif . Et le collège 4 regroupe 7 membres représentant les écoles de ski du massif.

(…) L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 3 administrateurs désignés par le Sivav parmi les maires des communes du massif, 3 administrateurs désignés par les membres du collège 2, 2 administrateurs désignés par les membres du collège 3, 1 administrateur désigné par les membres du collège 4. Ce collège n'ayant qu'un représentant, une suppléance sera prévue.

(…) Le conseil d'administration désigne un bureau composé d'un président, un vice-président, un trésorier, et un secrétaire. Les membres du bureau sont issus du conseil d'administration.

VIVRE AUX VILLARDS

La fête de la musique à Saint-Colomban

L'association Vivre aux Villards a tenu son assemblée générale le 23 novembre 2002(*).

Depuis plusieurs années, le 21 juin est devenu le jour de la fête de la musique en France. La vallée des Villards se devait de ne pas rester à l'écart. Aussi Vivre aux Villards a-t-elle organisé l'an dernier cette fête à Saint-Alban, fête qui a rassemblé plus de 150 personnes dans l'église. Deux chorales avaient ouvert les festivités, la Villarine et Isarc (groupement vocal professionnel des environs d'Epierre), chacune avec un répertoire différent et complémentaire. Toutes deux ont été applaudies par un public enthousiaste. La soirée s'était ensuite prolongée sur la place du commerce, devant un pot d'accueil préparé par Mme Blanloeil (le Triandou), et animé par le groupe Skow (école de musique de La Chambre). Cette soirée avait également permis de fêter ce jour-là le saint patron de la commune (Saint-Alban)…

L'association a aussi présenté deux soirées à la salle des fêtes de Saint-Colomban : le 9 août avec les musiques d'Amérique du Sud et le 14 août avec le concert celtique. Ce dernier a particulièrement été apprécié du public. Il est vrai que ces deux heures de concert nous ont permis de voyager à travers l'Europe et jusqu'en Amérique (Acadie).

Au cours de l'assemblée générale, les orientations 2003 ont été décidées par les adhérents. Et notamment la fête de la musique sera reconduite le 21 Juin, cette fois-ci à Saint-Colomban. On pourra apprécier les prestations de la Villarine (qui fête cette année son 10e anniversaire) et d'un groupe de musiciens et chanteurs dont le répertoire porte sur Brassens, Brel et Ferrat. Ensuite, le 14 août, de nouveau le groupe celtique produira des chants et des musiques traditionnels et de Bretagne. Connaissant leur talent, nul doute que les Villarins seront nombreux à les accueillir pour deux heures de concert (au tarif de 8 euros pour les adultes et de 4 euros pour les enfants).

Un repas chaleureux a clôturé cette assemblée générale.

Pierre Noël

(*) Pierre Noël est secrétaire du bureau de l'association qui comprend Noëlle Noël, présidente, Patricia Valcke, vice-présidente, Serge Tardy, trésorier,et M. Valcke, trésorier-adjoint.

VILLARDS VALLÉE FLEURIE

De nouveau dissoute !

Dans *Le Petit Villarin* numéro 121, Emile Quézel-Yoyon a regretté que, pour le fleurissement et le fauchage, Saint-Alban ait été délaissé durant l'été 2002. Je ne suis pas intervenu dans ce débat, pour rester discret et tenter de sauver ce qui pouvait encore l'être.

Cependant, dans le numéro 122 (décembre 2002) *Le Petit Villarin* s'est fait l'écho de la démission du bureau de l'association Les Villards vallée fleurie en avançant notamment des raisons financières. Je tiens à dire aujourd'hui que les subventions demandées ont été acceptées en totalité, sauf qu'elles n'ont été versées qu'en partie, la décision modificative n'étant pas encore appliquée au moment de la démission du bureau.

Néanmoins il faut convenir que la mise en place du fleurissement et surtout son entretien ont été très négatifs (signe d'une humeur passagère ?). En tout cas, quelque part, on a oublié son devoir vis à vis de la collectivité. Il est vrai aussi qu'il y a eu des absences en cours d'été pour des travaux plus généraux, et il a bien fallu pallier les urgences. Mais en dix ans de fleurissement on avait jamais vu un tel gâchis, et ceci n'excuse pas toujours cela ! Quant aux intempéries (souvent évoquées) elles se sont manifestées dans toute notre région, et les communes avoisinantes sont restées très fleuries, certaines bénéficiant il est vrai de l'aide des riverains pour un nettoyage spontané et très régulièr.

Quoiqu'il en soit, cette situation a fortement choqué les membres du bureau après un travail aussi intense, ce qui a entraîné la réction 13 septembre 2002. Le 28 février dernier une assemblée générale extraordinaire devait décider du sort de l'association. Il n'était pas question de continuer dans ces conditions. Après un débat et malgré quelques propositions, rien de concret n'est sorti de cette assemblée générale. Aussi les membres de l'association originaires de Saint-Alban se sont retirés de l'association, entraînant ceux de Saint-Colomban. L'association est donc dissoute.

Néanmoins deux associations communales ont vu le jour début avril et se sont déjà entendues pour que le marché aux fleurs se tienne le 30 mai prochain avec, le 29, la remise des prix du concours vallée fleurie.

Mce Bouchet-Flochet

Animer, entraider, débattre

Fondée en 2001, l'association Vivre aux Villards est ouverte à tous les habitants permanents ou temporaires des deux communes villarinches. Elle s'est fixée trois types d'activités.

L'animation

Sur ce plan, l'idée de départ n'a pas été de concurrencer Festivillards mais au contraire de le compléter en organisant des spectacles destinés aux vacanciers durant le mois d'août. Ainsi pouvions-nous nous insérer dans l'action touristique en apportant un peu d'agrément aux vacanciers à des périodes où l'action de Festivillards était terminée. Dans le futur, sans doute serons-nous amenés à modifier les dates de ce type d'action puisque Festivillards a décidé de se décaler sur la période allant du 15 juillet au 15 août. A noter que les adhérents de l'association bénéficient de réductions sur le prix des spectacles qu'elle organise. Vivre aux Villard a également lancé en 2002 l'organisation de la fête de la musique avec l'aide précieuse de la chorale la Villarine. Cette manifestation ayant été un franc succès, elle sera reconduite chaque année.

L'entraide et l'amitié

L'association se veut conviviale. Toute personne membre de l'association peut demander d'être aidée par les autres membres et ce, dans tous les domaines. C'est ainsi que nous sommes intervenus jusqu'ici à plusieurs reprises pour apporter notre soutien à ceux qui nous l'ont réclamé.

Nous pensons qu'une telle action peut être précieuse pour les deux petits villages isolés et souvent déserts. Elle peut également être très utile pour ceux qui habitent ordinairement loin des Villards et qui n'y viennent pas régulièrement. Ainsi, par exemple, les adhérents qui ne résident pas Villards peuvent-ils avoir des nouvelles de leur maison ou se procurer des documents administratifs par l'entremise de l'association.

C'est en pensant à tout cela que nous avons inscrit ce type d'action dans nos statuts en espérant ainsi rendre service à un maximum de gens. Ces gestes sont créateurs d'amitié. Celle-ci a pris et pourra prendre les formes les plus diverses : organisation de rencontres avec casse-croûte, balades en montagne, etc. De même, entraide et amitié pourront s'exercer à l'égard des autres associations de la vallée. Il ne doit pas y avoir de concurrence entre nous mais plutôt une complémentarité. La participation de la chorale à la fête de la musique 2002 montre bien que la liaison de nos actions respectives est le meilleur garant du succès.

La vie publique

Le devenir de la vallée et de ses deux villages intéresse de plus en plus de monde. Il nous intéresse aussi. Nous souhaitons débattre entre nous de ces questions et émettre publiquement toutes les propositions qui seraient souhaitées par les membres. C'est là également une occasion de se voir, de se parler et de passer un bon moment ensemble.

Comme vous le voyez, les trois volets choisis sont généreux, désintéressés et porteurs d'amitié. Notre association ne réclame qu'une cotisation modique(*). Elle n'a pas de gros moyens mais elle vise avant tout à améliorer la qualité de la vie de tous, ce bien si précieux et irremplaçable.

P. N.

(*) Contact : chalet Noël à Saint-Alban; tél: 04 79 69 73 16 (semaine) et 04 79 59 13 17 (fin de semaine).

POINT DE VUE

Gîte d'alpage et remous

Le gîte d'alpage, c'est un chalet d'alpage avec un « refuge » pour touristes et randonneurs. Mais c'est aussi une demi-page dans *Le Petit Villarin* numéro 121(septembre 2002), signée André Gamel, et une page complète dans *Le Petit Villarin* numéro 122 (décembre 2002), prise par un article de Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, et un article de Michel Donda, conseiller municipal. Ceux-ci étant des réponses à celui-là. Autant de remous et d'échanges aigres-doux qu'on aurait pu éviter, la commune y gagnant en calme et le projet en logique.

Ce projet, sur la demande d'élus de Saint-Alban, a été inscrit au budget du district le 14 avril 2001, soit trois semaines après la mise en place du nouveau conseil municipal (mars 2001), et une semaine après la première réunion de travail de ce conseil. Réunion au cours de laquelle le gîte d'alpage et son inscription au budget districal n'ont pas été évoqués. Quelques lignes relevées dans le compte rendu d'une réunion ultérieure résument ce lancement rapide. Une certaine décision du conseil municipal, un peu tardive, tente de normaliser la situation. Ce ne sont pas non plus les informations données par la suite avec générosité sur l'avancement du dossier, ni les projets de bâtiments présentés au public le 17 août 2001 qui remédient à la précipitation du départ. Précipitation sur laquelle j'avais attiré l'attention avec insistance.

En fait, ce gîte d'alpage n'est que le dernier maillon d'une suite d'actions en faveur de l'agriculture et du tourisme. En faveur de notre espoir à tous, Villarins, de revoir un pays nous rappelant celui qui existait il y a 50 ans seulement. Avec des vaches dans les prés, et des arbres dont chacun connaissait le nombre. Mais pour en arriver là, il était logique de commencer par le commencement, et d'abord de convenir du projet global avec le district. Ensuite considérer l'état du pays, l'importance du travail de récupération des terrains, et des moyens financiers nécessaires, juger si, en plus des éleveurs du pays, il y avait de la place pour une ferme, et se faire une idée sur son emplacement et sur son fonctionnement (fauche, pâture). Ensuite encore, déterminer si un alpage était, primo, nécessaire (et si oui, où ? dans la combe du Merlet ?), et, secondo, possible (accueil de 30 à 35 bêtes ?). Enfin, il fallait s'interroger sur la vie du gérant (ou du couple) en alpage qui devra gérer l'utilisation des pâturages, soigner les bêtes, faire la traite et nettoyer les appareils deux fois par jour, transformer le lait et suivre l'évolution des produits, nettoyer les locaux de transformation, assurer la provision des foins pour l'hiver (pour faire du beaufort on ne peut pas utiliser du foin de la Crau), donner un coup d'œil au jardin, aux champs de pommes de terre, recevoir les randonneurs, faire la cuisine, assurer l'approvisionnement, notamment en légumes frais, viande, etc., et, s'il n'a pas ces denrées sous la main, au dernier moment voulu, partir au ravitaillement et y consacrer une demi-journée, et, enfin, souffler un peu si c'est permis…

C'est ainsi que selon moi il aurait fallu conduire cette grande entreprise. Mais c'est le processus suivant qui a prévalu avec, le 14 avril 2001 : inscription du projet au budget du district sur la demande des élus de Saint-Alban, pour 1,5 million de francs. puis le 17 août 2001 : présentation à la population d'un premier projet de bâtiment, et le 1er décembre 2001 : décision de mettre à l'étude de la réalisation d'une ferme communale, demande du concours de la chambre d'agriculture pour l'étude de faisabilité (le gîte d'alpage lui, est à l'étude depuis sept mois au moins). Enfin, le 30 mars 2002 : réponse positive de la chambre d'agriculture qui ne pourra toutefois pas intervenir avant deux ans !

On a donc pas commencé par le commencement et le projet de gîte d'alpage a été lancé sans présentation au public, sans débat, ce qui s'apparente bien à *« du mépris pour nos concitoyens »* (1). D'où le débat actuel. Avec d'un côté, des citoyens qui expriment après coup leur opposition à ce projet faute d'avoir pu le faire en temps voulu, et, ceci dit, sans préjuger de la valeur de leurs arguments, et de l'autre, des élus qui, bien sûr, réfutent ces arguments. Des échanges qui auraient pu être évités si le projet avait été conduit de façon logique.

A la suite de ces échanges, vous constaterez comme moi qu'on ne sait toujours pas si l'implantation d'une ferme est possible. Construira-t-on quand même le gîte d'alpage malgré cette interrogation ?

Edmond Lauminy(*)

(*) Maire de Saint-Alban (1995-2001).

(1) *Le Petit Villarin*, numéro 122 (décembre 2002).

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

Fin de cavale pour Marcel Martin-Latour, contrebandier villarin abattu par la force publique au dessus de Lachal

« *Pays de confins, pays d'assassins...* ». Le dicton vaut-il pour la vallée des Villards ? Un dimanche du mois de mars 1771, à la sortie de la messe, les Villarins arrachent des mains des gabelous le nommé Marcel Martin-Latour qu'ils venaient arrêter. Deux gardes se réfugient dans la sacristie, un troisième est massacré dans un fossé. Quelques semaines plus tard Martin-Latour est abattu. « *Dans ces montagnes*, écrit le juge mage de Maurienne, *ils sont tous participants des vols et de la contrebandes* ».

L'histoire commence le 2 avril 1770. Ce jour-là, le cadavre d'un inconnu est découvert sur le grand chemin qui va de La Bridoire à Lépin. Il a été assassiné de plusieurs coups de hache, et le sieur Etienne Chevallay, lieutenant du marquisat de Dulin, Verel, et la Bridoire, qui mène une longue enquête pour l'identifier, finit par recueillir un témoignage décisif du sieur Joseph, fils de François Pichat, aubergiste du Pont de Beauvoisin. *« Je reconnais très bien ce cadavre, pour avoir été boire chez moi plusieurs fois, et cela il y a environ un mois avec un dénommé Marcel Martin-Latour, de la paroisse de Saint-Colomban-des-Villards »* assure cet aubergiste du Pont de Beauvoisin qui donne au magistrat une description précise de celui qui devient le suspect numéro 1 du meurtre : *« Il est borgne de l'œil droit, il est d'une taille grosse, le visage troué de petite vérole, un peu voûté, grand, cheveux noirs abattus »*.

Alors que le magistrat pense que cet assassinat est un règlement de comptes entre contrebandiers, Marcel Martin-Latour demeure insaisissable. Mais la justice n'est pas pressée car elle sait qu'un jour ou l'autre, connaissant sa paroisse d'origine, elle finira par lui mettre la main dessus.

Et de fait, près d'un an plus tard, Marcel Martin-Latour réapparait aux Villards . Mais les autorités comprennent vite qu'il sera difficile d'interpeller sans résistance le suspect qui bénéficie sur place de multiples connivences. La procédure est toutefois relancée et plusieurs témoins sont appelés à déposer devant le juge mage de Saint-Jean-de-Maurienne. Résultat : *« Il n'a pas été possible d'avoir les témoins rière les Villards, tellement qu'aucun n'osât y aller et que le dit Marcel Martin Latour donnait des terreurs, craignant quelques coups mortels de sa part. »*

Le Sénat décide alors de dépêcher sur place trois gardes des gabelles sans uniforme, *« gens assurés et desquels Marcel Martin Latour ne se défiaient point »*, avec l'assistance des syndics et conseillers de la paroisse. On décide de procéder à son interpellation le dimanche 3 mars, pendant que tout le village assiste à la grande messe.

La suite, c'est l'un des trois gardes des gabelles, Joseph Rosset, natif de Saint-Cergues (Chablais), qui la raconte au juge mage de Maurienne Dom Claude Marie de Mongenis : *« Je partis de Saint-Jean-de-Maurienne le samedi second du mois de mars, avec Raymond Orcel, et Jean Brun, tous trois gardes des gabelles, pour nous rendre ensuite des ordres secrets à Saint-Colomban-des-Villards pour y saisir le lendemain le nommé Marcel Martin La Tour. Nous partîmes sur les 4 heures de l'après-midi, munis de vos ordres par écrit pour que tous les officiers locaux, syndics et conseillers des paroisses de Saint-Colomban, de Saint-Alban, et de Sainte-Marie-de-Cuines nous prêtent main forte en cas de résistance pour traduire en sûre garde le dit Marcel Martin Latour dans les prisons de la présente ville. Nous avons couché dans la dernière maison de Saint Etienne de Cuines, où nous arrivâmes de nuit, pour que personne ne s'aperçût si aisément de notre route et de notre projet. Le lendemain, dimanche matin, à 6 heures, nous nous rendîmes à Saint-Colomban dans le village nouvellement incendié, où nous restons cachés en attendant le temps de la célébration de la messe paroissiale et le moment favorable de trouver pour lors sur le cimetière peu éloigné du dit hameau le dit Marcel Martin Latour ».*

Le village nouvellement incendié est le hameau du Martinan. Dans la procédure judiciaire, un témoin expliquera ses réticences à témoigner contre Marcel Martin-Latour en évoquant cet incendie : *« Depuis que nous avons tous été incendiés au Villard Martinan, j'ai été obligé, ainsi que bien d'autres, de me réfugier au village des Roches par extrême nécessité. C'est cause qu'étant obligé d'habiter parmi tous ces Martin Latour, la crainte d'être assassiné par leur parent m'a fait beaucoup hésiter dans ma déposition ».*

Mais reprenons le récit de Joseph Rosset. Il poursuit : *« Pour mieux réussir notre capture, nous nous proposâmes d'y vendre du tabac dans le dessein de mieux y attirer le dit Marcel qui fait le contrebandier, en feignant nous aussi d'être contrebandiers. Environ les neuf ou dix heures du matin, alors que l'office était commencé dans l'église paroissiale, nous sommes venus tous trois ensemble par derrière icelle sur le cimetière où nous avons d'abord vu le dit Marcel devant la porte de la dite église, où il a coutume de rester, sans vouloir jamais entrer. Nous l'avons d'abord reconnu par ce que, outre le signalement que vous nous en aviez donné dans vos instructions, il nous a aussi reconnu pour être des gardes ambulants ».*

Le second garde des gabelles, Raymond Orcel dit La Planche, natif d'Aiguebelle, continue le récit : *« Le sang m'est d'abord monté au visage. Il m'a d'abord reconnu en me disant « Bonjour La Planche ! », et me voyant suivi par deux camarades, il a d'abord commencé à prendre la fuite. Je lui ai sauté dessus et l'ai saisi par les cheveux, puis nous sommes tombés à terre tous deux côte à côte et je l'ai ensuite renversé dessous moi. Rosset étant accouru à moi, a coupé la ceinture de sa culotte et sorti une corde qu'il lui a passé par le col, le tenant fort, commençant à lui lier un bras tandis que je le tenais ferme. »*

Mais cela aurait été trop simple... Joseph Rosset poursuit son témoignage : *« Le dit Marcel s'est mis à crier « à mon secours » et moi je me suis mis à crier à haute voix : « Syndic et conseillers, main forte de par le Roi ». Il est d'abord sorti beaucoup de femmes et d'hommes dont je n'ai connu aucuns. Dans le premier temps, tout le monde est resté dans l'inaction en nous regardant sans bouger. Puis le dit Marcel s'est remis à crier sans relâche : « à mon secours ». Aussitôt les femmes ont commencé à nous tirer des petites pierres, parce qu'il n'y en avait pas de grosses sur le cimetière. Puis le châtelain Rostaing* (NDLR : le châtelain est le représentant du pouvoir seigneurial dans la paroisse) *est sorti de l'église. Je*

Lire la suite page 9

Les raisons de la contrebande

Le duc Emmanuel-Philibert avait (…) institué la gabelle, ou impôt sur le sel, en 1560. Le monopole sur le sel était une source de gros bénéfices pour un Etat riche en bestiaux. Le sel était acheté en France et revendu par l'Etat. Pour contrôler la fourniture et lutter contre la contrebande, on établit le système de la « Consigne », document où l'on inscrivait exactement chaque année tous les individus et les bestiaux par famille. Chaque chef de famille devait acheter obligatoirement le sel alloué, à raison de 8 livres par personne au-dessus de 5 ans, de 4 livres pour une bête bovine, de 1 livre par ovin ou caprin, de 10 livres par porc tué, etc. Le secrétaire de la communauté confectionnait la consigne et la remettait au regrattier, commis chargé de la vente du sel et nommé par le conseil de la communauté. Au XVIIIe siècle, les regrattiers devaient s'approvisionner aux douze dépôts répartis à travers la Maurienne, dont un à Saint-Colomban.

Plus encore que le tabac, lui aussi soumis au monopole, la gabelle suscita une active contrebande, malgré la présence de bureaux de douane à Valloire et Saint-Jean d'Arves. C'était en effet une opération très avantageuse, car le sel acheté à Briançon moins de 3 sols la livre se revendait 8 sols en Savoie. Le gouvernement dut prendre des mesures rigoureuses. L'édit du 14 janvier 1720, aggravé encore par la suite, punissait des galères, à temps ou à perpétuité, ainsi que de la confiscation de leurs biens, les contrebandiers et les receleurs. Les coupables armés ou qui tentaient de résister aux soldats de la gabelle étaient passibles de la peine de mort. Syndics et conseillers devaient, sous peine d'amende, dénoncer, arrêter, livrer les contrebandiers. Cette sévérité n'empêcha pas la contrebande de se développer avec beaucoup d'audace.

Ainsi, le 2 mai 1755, Pierre-François Martin, aubergiste au Martinan, informe l'intendant de Maurienne que, la veille, une troupe de 21 contrebandiers bien armés, avec 22 chevaux, sont arrivés par la combe d'Olle et le col du Glandon, se rendant à Genève pour faire provision de marchandises de contrebande et qu'ils lui ont ordonné de préparer tout ce qui leur était nécessaire pour le retour

Plusieurs Villarins, attirés par l'aventure, se firent contrebandiers. Ainsi Marcel Martin, surnommé Four (ou sans doute Latour), qui rentra au pays en 1762 après une année d'absence, *« avec nombre de beaux chevaux, montres d'or, différentes pièces d'argenterie, et 10 à 12 000 livres, argent comptant, dont il s'est servi pour acquitter de fortes dettes et acheter quantité de biens à Saint-Colomban »*. Le plus célèbre, cependant, fut Pierre Rostaing-Capaillan, que l'intendant général de Savoie appelle, dans un rapport, *« le fameux Capaillan »;* arrêté en 1763, on ne sait ce qu'il devint.

La contrebande devait disparaître lorsque le prix du sel fut abaissé à 4 sols, puis, en 1790, à 2 sols la livre, cette mesure voulant couper court à tout trafic illégal depuis que l'Assemblée Constituante française avait aboli la gabelle.

Pierre Bozon(*)

(*) Le Pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970.

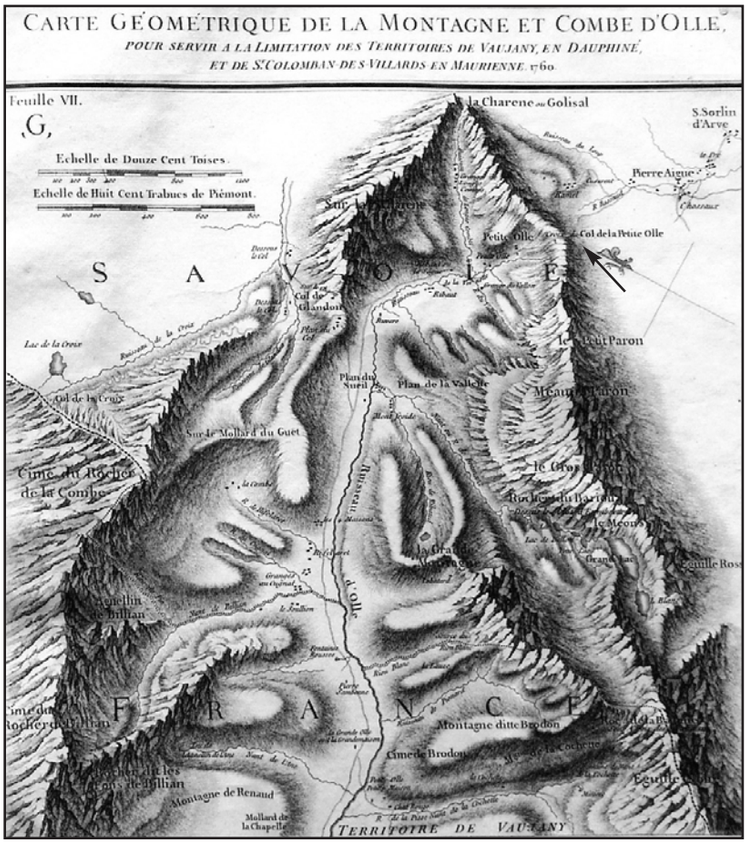

■ *La combe d'Olle sur une carte de 1760. Indiquée par une flèche : croix du col de la petite Olle (aujourd'hui col de la Croix-de-Fer).*

Fin de cavalle pour Marcel Martin-Latour

Suite de la page 8

lui ai demandé main forte par ordre du Roi. Mais les hommes ont commencé à tirer de grosses pierres en criant qu'ils allaient nous tuer. Et moi, après avoir reçu plusieurs coups, j'en ai reçu un dont j'ai cru avoir le bras cassé. Comme on me poursuivait à coups de pierres hors du cimetière et par une ravine jusqu'à la rivière, me faisant rouler de grosses pierres après, j'ai traversé cette rivière, je me suis jeté dans un village appelé La Pierre où deux hommes me poursuivirent chacun avec une grosse barre de bois. Je suis entré dans une grange et me suis caché dans un tas de foin, dans lequel je suis resté environ une heure pendant laquelle j'ai entendu des hommes qui sont venus me chercher et qui sont montés sur le foin. Les syndics et conseillers sont ensuite venus me chercher. Je me suis confié à eux. Ils m'ont mené à la cour de la cure où était Monsieur le Châtelain. »

Les interrogatoires sur ce moment précis de l'émeute donnent des détails sur la façon dont les habitants s'installent dans l'église. Par exemple : *« il est alors sorti des femmes par la grande porte dont elles étaient plus près, par ce que c'est la coutume que les femmes restent près de la grande porte au bas de l'église »*. Ou encore : *« Je n'ai point vu quand Monsieur Rostaing, notre châtelain, le syndic et les conseillers sont sortis, parce qu'ils étaient là-haut dans une tribune »*.

Mais que sont devenus les deux autres gardes ?

Pour sa part Raymond Orcel trouve refuge dans l'église : *« J'ai reçu un violent coup de pierre sur l'estomac qui m'a renversé par terre et un autre coup qui m'a cassé quatre dents. Alors j'ai lâché le dit Marcel. Je me suis sauvé à l'église pour éviter le danger où j'étais à travers la foule de femmes que j'écartais avec ma baïonnette dont je les épouvantais. Dès que j'ai été dans l'église, tout le monde est rentré et on a chanté le Credo et j'ai entendu la messe, après laquelle Monsieur le curé m'a enfermé pour plus de sûreté. »* On admirera l'extraordinaire sérénité du curé, qui laisse perplexes les magistrats…

Quant au troisième garde des gabelles, Jean Brun, il est poursuivi par Marcel Martin-Latour jusqu'à une ravine du Martinan, où il le tue d'un coup de carabine *« tiré à brûle pourpoint malgré qu'il se soit mis à genoux devant lui et qu'il lui demandait pardon »*.

Informés par un chevaucheur spécial de l'émeute à laquelle avaient pris part près de 200 personnes, et de la mort d'un garde des gabelles, le gouverneur du duché et le président du Sénat décident d'envoyer immédiatement à Saint-Colomban un détachement de cinquante grenadiers du régiment de Tarentaise qui investissent le village. Tous les habitants sont alors regardés comme ayant participé à la rebellion. Devant les arrestations qui se multiplient, beaucoup se réfugient en Oisans, d'où ils attendent prudemment la suite des événements. Mais fuir, c'est reconnaître tacitement sa complicité, et peu à peu, on revient pour ne pas aggraver son cas, en dépit *« de l'alarme et de l'effroi que répand la compagnie des grenadiers comme encore à cause de l'extrême misère occasionnée tant par les mauvaises récoltes que par les incendies notables qui y sont arrivés dans la courante année »*.

A Saint-Jean-de-Maurienne, le juge mage multiplie les interrogatoires *(voir tableau page 9)*, au cours desquels chacun tente de se disculper en dénonçant les autres. On établit néanmoins que beaucoup avaient pris les gardes des gabelles pour des *« contrebandiers ennemis de Marcel qui voulaient l'égorger, ou bien pour des employés de France qui voulaient le traduire chez eux pour recevoir la récompense promise par les fermiers généraux »*. Mais le 8 mai, les grenadiers abattent Marcel Martin-Latour qui leur oppose une résistance désespérée *(lire page 9)*. Et le 30 juillet, après avoir eu beaucoup de mal à discerner le vrai du faux dans les dépositions de tous les témoins, le juge mage décide de faire *« saisir au corps »* 18 habitants dont les noms reviennent avec le plus d'insistance dans les dépositions. Tous en fuite... et déclarés contumace. Il s'agit de Favre Christine née Bordon, Métail Françoise née Bordon, Bozon Josephte, Bozon Michel, Girard Anne née Bozon-Verduraz, Combet Jean, Favre Jean-Marie, Frasse Louis, Long Colomban, Martin Denis, Martin-Garin Claudine, Mollaret Jean, Rostaing-Trou Claude, Sallier Josephte, Buisson Benoîte, Marie Telaz née Favre, Paret Antoinette née Latour, et Martin-Latour Marie née Bellot.

Mais alors que la mort de Marcel Martin-Latour, principal suspect dans l'assassinat de La Bridoire et meurtrier d'un garde, aurait pu conduire au classement de l'affaire, voilà que celle-ci connait un rebondissement spectaculaire le 18 octobre suivant, lorsque, tout penaud, le concierge des prisons avertit le juge mage que sa femme, de son propre chef, avait laissé sortir trois des principaux inculpés, à savoir Etienne Martin-Latour, Jean Favre-Nicolin et Claudine Quézel, femme de Jean Mollaret. On imagine la fureur des sénateurs, d'autant que l'enquête va révéler un fonctionnement très spécial de la prison.

En effet, le co-détenu des deux évadés fit une déposition accablante : *« La Marie Rostaing, femme d'Etienne Cugnet, geôlière, étant venue nous donner de l'eau et nous fermer, le mercredi 16 octobre au soir, Jean Favre-Nicolin la pria de le laisser aller chez lui pour voir sa femme qui était prés de ses couches en lui promettant qu'il reviendrait le samedi suivant au soir, et qu'il pourrait par ce moyen se porter quelque chose pour se faire de la soupe et du blé pour se faire du pain, celui du Roi n'étant pas suffisant pour sa nourriture. A quoi la geôlière répondit qu'elle le laisserait aller pourvu qu'il revienne le vendredi au soir... »*

Quant à l'évasion d'Etienne Martin Latour, qui survint le lendemain, elle fut tout aussi simple : *« Je vis que le dit Etienne pris la main de la geôlière, en lui baisant deux ou trois fois et lui dit : « Mon Dieu Marie, si vous vouliez me laisser aller, j'apporterai deux quartes de seigle pour me faire du pain et je reviendrai avec Jean Favre Nicolin vendredi au soir. » »*

Sommée de s'expliquer Marie Rostaing avoua tout : *« Il est vrai que ce jour-là un enfant vint frapper à la porte des prisons pour dire que la femme de Favre-Nicolin était en couches et que je devais le laisser aller. Je suis allée le dire au dit Favre et icelui, m'ayant dit qu'on avait déjà été obligé d'accoucher sa femme une fois en lui tirant l'enfant par lambeaux, il fallait que je le laisse aller, qu'il reviendrait le vendredi soir »*.

On imagine les sénateurs levant les bras au ciel devant la bêtise ou la naïveté de la geôlière. Mais lorsque l'interrogatoire aborda les tenants et les aboutissants de l'évasion de Claudine Quézel, cette dernière se mit à faire des déclarations incroyables : non seulement la détenue était sortie des prisons et revenue à plusieurs reprises - *« quand il le fallait »* - mais encore tout cela avait été rendu possible grâce à la bienveillance, ou à la complicité, du châtelain de Saint-Colomban, de l'avocat Martin, et du juge mage Caude Marie de Mongenis !

Revenue toute seule à la porte de la prison, comme elle en avait pris l'habitude, le 17 novembre suivant Claudine Quézel ne se fit par prier pour tout raconter lorsqu'on lui demanda combien de fois elle avait été libérée, et qui avait contribué à son élargissement : *« Il est vrai que je suis sortie des prisons trois fois. La première fois, c'était au mois de juin et je suis restée quinze jours chez moi. Et étant revenue trois jours en prison, j'ai été élargie pendant un certain temps puis je me suis encore reconstituée en prison avant de repartir et de revenir le vendredi qui a précédé la Toussaint dernière. La première fois, ça été parce que Monsieur le Sieur Rostaing, notre châtelain, et le Sieur avocat Martin vinrent prier la dite geôlière de me mettre dehors. Ils me prirent par le bras en me disant de sortir et d'aller m'occuper de mes enfants et leur enlever la vermine. Notre châtelain a dit à la geôlière qu'il en avait fait part à Monsieur le juge mage, que celui-ci n'avait rien entendu mais qu'il fermerait les yeux... La seconde fois, comme Monsieur de Mongenis venait de faire sa visite(*) et*

Lire la suite page 10

Reconnaissance du cadavre de Marcel Martin Latour

Le 8 mai, accompagné de Louis, feu Joseph Jamen, syndic, Louis, feu Colomban Bozon-Verduraz, Etienne, feu Colomban Bordon, Etienne, feu Pierre Girard, Claude, feu Colomban Pepey, et Joseph, feu Balthazar Favre, tous *« conseillers et natifs de Saint-Colomban »*, le châtelain de Saint-Colomban se « transporte » jusqu'au village de la Saussaz où le corps de Marcel Martin Latour a été transporté.

Et tous déclarent que le dit cadavre est bien celui de *« Marcel Martin La Tour, d'environ 38 ans, habillé d'une veste de ratine grise, d'une matelote de drap, une mauvaise paire de bas de laine du pays, des souliers assez bons sans boucle, d'une paire de culottes en ratine grise mauvaise, et de jarretières rouges. Lequel Martin Latour, les dits syndic et conseillers ont vu tué ce jour d'hui par un coup de fusil par Messieurs les grenadiers du régiment de Tarentaise, après avoir fait toutes leurs diligences pour l'arrêter en vie (ayant essuyé plusieurs coups de carabine de sa part), ce qui leur a été impossible, eu égard que le dit Martin Latour s'était réfugié dans des rochers escarpés dans une montagne située au dessus du village de La Chal, que les dits grenadiers ont côtoyée jusqu'à la sommité après avoir parcouru la forêt qui est sur le dit village. Lesquels grenadiers se sont ensuite emparés de sa carabine qui se trouve fracassée sur le derrière de la platine, de même que sa gibecière en peau de chien dans laquelle se trouve une corne remplie de poudre »*.

Listes des témoins concernés par la procédure

Nom, prénom	Origine	Profession	Age	Biens (1)
Francoz Raymonde née Boissière	Chamoux	Lavandière	30	Aucun
Bozon-Verduraz Claude	Valmaure	Père conseiller	18	
Charvinat Louis	Valmaure	Laboureur	36	100
Combet Jean				
Cugnet Etienne	Saint-Jean	Geôlier	33	Aucun
Favre François (2)	Martinan	Laboureur, commerçant en beurre et fromage	41	200
Favre-Nicolin Jean (3)	Les Roches	Laboureur	32	Aucun
Favre Laurence née Jamen	Lachenal	Travaille à son ménage	65	200
Jamen Louis	Saint-Colomban	Syndic, laboureur	63	1 000
Bozon Ambroise née Juge	Valmaure	Travaille à son ménage	60	100
Laurent Bartélémy		Laboureur	40	2 000
Martin Antoine	Saint-Colomban	Boulanger	48	1 500
Martin Michel (2)	Valmaure	Laboureur	25	500
Martin-Garin Colomban	Valmaure	Laboureur	35	100
Martin-Latour Balthazar (2)	Les Roches	Granger de la comtesse d'Arves	38	Aucun
Martin-Latour Etienne (3)	Les Roches	Laboureur	32	Aucun
Orcel Raymond	Aiguebelle	Garde des gabelles	30	Aucun
Paret Claude (2)			?	
Mollaret Claudine née Quézel (3)	Les Roches	Travaille à son ménage	35	Aucun
Rosset Joseph	Saint-Cergues	Garde des gabelles	50	Aucun
Rostaing-Trou Claude	Lachal	Laboureur et peigneur de chanvre	30	200
Cugnet Marie née Rostaing	Saint-Jean	Geôlière	30	
Rostaing Nicolas		Notaire et châtelain	37	7 000
Sallier Etienne	La Pierre	Laboureur	41	3 000
Rostaing-Trou Marie née Sallier (2)	Valmaure	Travaille à son ménage	33	400
Tardy Jean-Baptiste	Saint-Colomban	laboureur	31	2 000

(1) En livres. (2) Témoins réticents à témoigner ou cachant la vérité. Incarcérés pour accélérer les confessions le 29 mars 1771. (3) Incarcérés fin mars 1771, évadés.

Fin de cavalle pour Marcel Martin-Latour
Suite de la page 9

qu'il m'avait demandé si j'avais quelque plainte à formuler, le dit Monsieur de Mongenis s'étant retiré, j'entendis qu'on me dit de m'en aller .... La troisième fois, alors que la geôlière et Monsieur de Mongenis parlaient ensemble, et celui-ci s'étant retiré, la geôlière me demanda pourquoi je pleurais puisque Monsieur de Mongenis me faisait la grâce de m'en laisser aller ».

Officiellement le juge mage, le châtelain Rostaing et l'avocat Martin nièrent tout en bloc, en dépit d'une série de témoignages accablants. En revanche, en bons lampistes, le geôlier Cugnet et son épouse écopèrent de six mois de prison. Il restait au Sénat à infliger des peines aux protagonistes de l'émeute du 3 mars 1771. Une affaire délicate, pour ne pas mettre Saint-Colomban « dessus dessous ». Autour de 200 personnes sur le millier que comptait la paroisse avaient peu ou prou participé à l'émeute qui avait conduit à la mort d'un garde des gabelles. La quasi totalité des meneurs et des meneuses étaient en fuite, alors que les seconds rôles se constituaient peu à peu prisonniers. Les quatre cachots des prisons de Saint-Jean-de-Maurienne n'y suffirent pas longtemps.

Les mois passèrent, la procédure s'enlisa, et peu à peu on libéra des prisonniers et des prisonnières d'autant que les détenus étant « absolument pauvres » et leurs frais de pension à la charge des finances royales.

Le salut vint du roi Charles-Emmanuel III qui rendit son âme à Dieu le 20 février 1773. Comme c'était la tradition, son fils et successeur Victor-Amédée III prononça en montant sur le trône un indult général qui permit en toute légalité de vider les prisons de Saint-Jean, sans que le Sénat perdit la face. Il fallut quand même juger « les plus apparents », pour l'exemple. Le 8 janvier 1774, le Sénat rendait sa sentence : cinq condamnations aux galères et deux à la chaîne pendant un an. Aucune peine n'était infligée à une femme et un seul condamné sur sept était détenu.

(*) Le juge mage avait l'obligation de visiter chaque semaine les détenus.

Remerciements

Ce récit de l'arrestation mouvementée de Marcel Martin-Latour, nous a été transmis, par l'intermédiaire de M. Jean Garbolino, par l'Association de recherches et d'entraide pour la documentation et les études savoyardes (Aredes). Cette association rassemble des personnes de formation très diverses (généalogistes amateurs, étudiants, enseignants, historiens, etc.), actives ou retraitées, toutes passionnées par l'histoire de la Savoie.
Nous remercions cette association pour ce texte et encourageons tous ceux que l'Histoire de Savoie intéressent à la rejoindre (Aredes, Maison des associations, 67, rue Saint-François, 73000 Chambéry).

Itinéraire d'un bandit contrebandier

Voici comment, après le drame, le syndic Rostaing résume la vie de Martin-Latour.

« Le nommé Marcel Martin Latour est fils de feu Jean Martin du hameau des Rocher, paroisse de Saint-Colomban. Comme dans cette paroisse il y a une quantité considérable de familles qui s'appellent Martin par leur nom de maison, plusieurs, telles celles qui sont au hameau des Roches, ont ajouté le nom de Latour pour se distinguer des autres familles Martin.

« Je le crois âgé d'environ 36 ans, de la taille d'environ 5 pieds et 4 ou 5 pouces, ayant les épaules rondes soient voûtées. Il est borgne mais je ne pourrais ajouter de quel côté. Il est un peu marqué de la petite vérole, les cheveux noirs abattus, il est maigre, ayant la barbe et une physionomie noire et un mauvais regard.

Il a commencé avec son père jusqu'à environ l'âge de 20 ans, à Chambéry et à Grenoble, continuant cependant à habiter le hameau des Roches. Ce père étant venu à mourir, il a continué le même commerce en beurre et en fromage pendant quelques années, jusqu'à ce que passe par la paroisse de Saint-Colomban cette fameuse bande de contrebandiers qui a fait tant de bruit et causé tant d'alarmes, dans laquelle il prit parti en la voyant passer dans la dite paroisse. Il y est resté environ 3 ans, roulant en France et du côté de Genève.

C'est dans cette bande qu'il prit le surnom de Savoyard qui lui est resté depuis lors. C'est sous ce nom de Savoyard qu'on l'a connu longtemps à Chambéry où il s'arrêtait par termes pour y panser les chevaux que leur chef, nommé le Dragon, y laissait de temps en temps. Il est de très mauvaise réputation. Chacun le regarde comme un grand coquin. On dit, qu'étant sorti de la dite bande et ayant pris quelques associés, il a commis des vols dans plusieurs maisons particulières et dans des maisons de communautés religieuses ainsi que chez un nommé Durieu, commis au bureau des douanes en Dauphiné à la paroisse de Vaujany. Une fois, il revint de France avec 15 ou 16 chevaux qu'il a vendus. Il était tout galonné (NDLR : bien habillé)*. Ensuite il alla à Vaujany faire le susdit vol après lequel il revint en Savoie où il a toujours habité, sauf quelques absences de temps à autres de quelques mois. Il a fait bombance pendant deux années avec tous les habitants du hameau des Rocher.*

Il s'est commis depuis lors une quantité de vols considérables tant en argent qu'en meubles rière la paroisse de Saint-Colomban et on a soupçonné dans le public le dit Marcel Martin La Tour ainsi que Balthazar fils de feu Claude Martin La Tour, son cousin du même hameau, parce qu'ils mangent et boivent toujours ensemble »

Archives de Saint-Colomban

Consigne du sel, Terrier, Tabelles cadastrales : comment s'y retrouver ?

Les recherches généalogiques sont de plus en plus fréquentes actuellement, et il n'est pas de semaine où la salle du conseil de la mairie n'héberge quelque descendant de Villarins sur les traces de ses ancêtres. De quelles archives dispose-t-il ?

L'Etat Civil

Pour la généalogie, l'Etat Civil est fondamental. Rappelons que l'Ordonnance de Villers-Cotterets, promulguée en 1539 par François 1er, en est l'acte fondateur officiel, même si, déjà au Moyen Age, les curés relataient certains évènements concernant les personnes.

L'Ordonnance, qui légiférait aussi dans le domaine de la justice, de la police, des finances, faisait dès lors obligation aux curés de consigner sur des registres, les décès et les baptêmes.

En 1563, le Concile de Trente étendit cette obligation aux mariages.

Les premiers renseignements d'Etat Civil de Saint-Colomban et de Saint-Alban proviennent de registres paroissiaux déposés vers les années 80 aux archives départementales de Savoie à Chambéry. Ils remontent à 1622 mais sont hélas très incomplets et comportent des « trous » importants justifiés sans doute par les aléas de la vie : guerres, épidémies dont la peste fréquente à cette époque. C'est ainsi que pour les mariages, de 1622 à 1685, il manque environ 18 années. On a par exemple ceux de 1622 à 1636, de 1644 à 1645, de 1647 à 1658, etc., d'où l'impossibilité de rétablir une filiation continue dans une recherche généalogique.

A partir de 1691, on trouve sur place, à la mairie de Saint-Colomban, les registres paroissiaux de BMS (Baptêmes, Mariages, Sépultures) avec, là encore, quelques perturbations dues à la situation politique entre 1792 et 1802. Depuis 1828, la mairie possède des registres officiels et l'on a alors deux sources d'informations : municipales et paroissiales.

A partir de 1828

Jusque là, les archives des Colognons (nom donné aux habitants de Saint-Colomban) ne diffèrent pas de celles des Bannes (Saint-Alban) ou autres Mauriennais. Mais il faut maintenant parler du révérend Jean-Pierre Viallet qui nous a laissé en héritage le fruit d'un travail remarquable. Originaire de Jarrier (commune proche de Saint-Jean-de-Maurienne, qui s'écrivait à l'époque Jarriez), il arriva à Saint-Colomban le 6 décembre 1842 où il mourut le 18 décembre 1852 à l'âge de 59 ans. Avec les documents paroissiaux qu'il trouva sur place et les éléments fournis par son sacerdoce, il dressa un « Etat des Âmes » original qu'il intitula *Table alphabético-chronologique des mariages célébrés à Saint-Colomban-des-Villards depuis 1691 jusqu'en 1848 avec la suite des enfants qui sont issus de chacun*. Suivent deux grandes pages d'observations sur le contenu du registre et la manière de le lire. Soit : *« Dans ce livre, on trouve les trois registres paroissiaux (Baptêmes, Mariages, Décès) et toutes les familles qui se sont constituées depuis 1691. Mais elles n'y sont que par ordre chronologique des mariages et non par suites de générations de la même souche... Entre le mariage des parents et celui des enfants, il s'en trouve quantité d'autres qui sont des familles différentes de même nom patronymique. »*

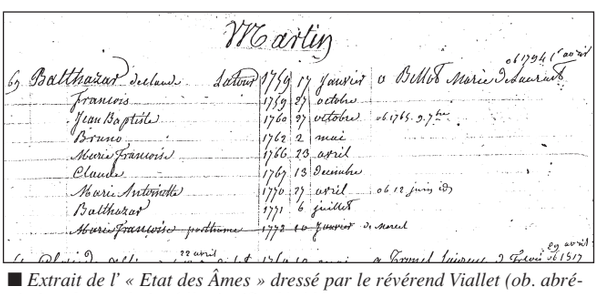
Martin

Balthazar declare Latour 1759 17 janvier ... Marie Debernard

Francois 1759 29 octobre

Jean Baptiste 1760 9 octobre

Bruno 1762 2 mai

Marie Francois 1766 23 avril

Claude 1769 13 Decembre

Marie Antoinette 1770 27 avril

Balthazar 1771 6 juillet

Marie Francoise posthume 1772 10 janvier

■ *Extrait de l' « Etat des Âmes » dressé par le révérend Viallet (ob. abréviation du mot latin* obiit *signifie décédé).*

Les dernières informations notées correspondent à l'année du décès du révérend soit 1852. Aussi faut-il avoir des éléments intermédiaires entre l'époque actuelle et cette date – chose aisée avec les registres BMS de la mairie – pour remonter rapidement la filière patronymique concernée.

Documents administratifs

Outre l'Etat Civil, nous possédons certains documents administratifs de la plus haute importance. Ce sont la Consigne du sel de 1561, le Terrier de 1627, et les Tabelles cadastrales du 1er cadastre sarde de 1730.

La Consigne du sel provient des archives départementales où nous avons pu la photocopier pour la transcrire. C'est le premier recensement complet de la Savoie effectué de paroisse en paroisse, organisé en vue de faire payer un impôt indirect (la gabelle du sel) dont l'Etat s'assurait le monopole. Ces listes nominatives d'habitants, groupés par feux (par foyers), constituent un matériel de premier ordre pour l'anthroponymie soit l'étude des noms de personnes.

Le Terrier de 1627 dont nous avons déjà parlé quelquefois présente les déclarations de tous les propriétaires groupés par hameau. Les biens y sont énumérés pièce par pièce en précisant le lieu-dit où ils sont situés, leurs limites et leur nature (terre, pré, chènevière, bois, bâtiment etc.) L'estimation de chacun est suivie de l'impôt correspondant, la taille. Cet énorme volume est la pièce maîtresse de nos archives. Il apporte une contribution essentielle à l'étude des noms de famille, à la généalogie mais aussi à la toponymie soit l'étude des noms de lieux.

Enfin, les Tabelles cadastrales sont deux registres volumineux actuellement chez le relieur. Leur intérêt est un peu équivalent à celui du Terrier mais sans difficulté de lecture.

Nous avons ainsi avec ces trois documents administratifs (1561, 1627, 1730) une vue d'ensemble de la société villarinche de Saint-Colomban du 16e siècle au 18e siècle. Les ressources qu'ils offrent sont très grandes et permettraient des recherches intéressantes surtout pour la toponymie. Avis aux amateurs ! Nous reviendrons sur les archives de Saint-Alban dès que le Terrier de cette commune sera de retour. Il est actuellement chez M. Alexandre à qui l'on doit la restauration de celui de Saint-Colomban.

Ginette Paret

Costumes

Le 5e Rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu le dimanche 15 juin 2003 à Aussois. Les personnes qui désirent participer à ce rassemblement sont invitées à se faire connaître, avant le 1er mai, auprès de Xavier Mugnier, La Pierre, 73130 - Saint-Colomban.

➡ **La Poste**. Les prochaines échéances d'ouverture à la concurrence contraignent La Poste à s'adapter. L'entreprise publique souhaite accompagner le mouvement et rationaliser son réseau en effectuant des économies d'échelle. Cela vaut pour la distribution comme pour les bureaux. En principe, tout devrait se dérouler dans la concertation avec les élus. En Savoie, une commission départementale de présence postale a été créée pour surveiller cette restructuration et intervenir. Forte de 10 membres dont sept élus, elle est présidée par Mme Kristiane Hustache, maire de Saint-Jean d'Arves.

➡ **Aire de jeux**. Au centre du hameau du Premier-Villard, une aire de jeux sera aménagée sur un espace actuellement occupé par une ruine (un tas de pierre) et des petites parcelles en friche. Cet espace comprendra un terrain de boules, deux parkings et une petite partie végétalisée avec point d'eau.

➡ **Microcentrale**. Achevé début février, l'ensemble hydroélectrique de la vallée des Villards a subi ses premiers essais de production électrique. La retenue de Lachal (55 000 mètres cubes) est en eau dpuis de longues semaines et ses abords sur le point d'être nettoyés. Depuis ces essais, et suite à une erreur informatique qui a conduit a un lacher d'eau intempestif, des panneaux indiquent qu'il est dangereux de se promener dans le lit du Glandon.

➡ **Club des sports**. Après avoir rendu visite à leurs amis du club de Jarrier - Les Bottières pour une course amicale, ski aux pieds (début mars), les jeunes du club des sports des Villards les accueillaient à leur tour sur le plan de l'Ormet quelques jours plus tard. Christophe Favre-Novel et Jérôme Jalbeaud avaient piqueté un slalom de 40 portes comportant suffisamment de difficultés techniques pour que chacun puisse s'exprimer, encouragé par les parents et le maire de Jarrier, Gérard Decourt, qui avait fait le déplacement. A l'issu de l'épreuve, tout le monde s'est retrouvé au bâtiment d'accueil, à La Pierre, pour la remise des coupes et médailles, et certains dont c'était la première « compète », ne cachaient pas leur émotion. - *(A. B.)*.

➡ **Cinéma**. Trois séances de cinéma ont été programmées en milieu de semaine, pendant les vacances de février, par la Maison du tourisme, à l'initiative de Maurice Bouchet-Flochet, avec la projection de Une hirondelle a fait le printemps, Le peuple migrateur, et Harry Potter à l'école des sorciers. Peu de succès (une vingtaine de spectateurs par séance contre une soixantaine en moyenne l'été). Pour compléter l'animation, deux soirées chansons françaises ont également été programmées avec une compagnie qui avait participé à Festivillards 2000. - *(C. M.)*.

➡ **Pot d'accueil.** Le traditionnel pot d'accueil offert aux touristes par la Maison du tourisme a été déplacé, pour les vacances de février, du dimanche au lundi soir. Lors de ces pots, qui attirent une quarantaine de personnes, vin blanc et jus de fruits accompagent des parts de pizza (offertes chaque lundi par le boulanger de Saint-Colomban). Ensuite, c'est l'occasion pour la directrice de la Maison du tourisme, Mlle Karine Decq, de donner des informations sur le programme de la semaine et de parler des activités et des visites possibles aux Villards et en Maurienne. - *(C. M.)*.

J.C. RAPELLI
TRAITEUR
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65

POINT DE VUE

Regards sur une démocratie « malade »

Pour comprendre la « pathologie » dont souffre actuellement la démocratie à Saint-Alban, il convient d'en retracer l'historique et d'en analyser les symptômes.

Cet automne, des divergences entre Georges Quézel-Ambrunaz et Emile Quézel-Yoyon, respectivement maire et premier adjoint de la commune, sont apparues au grand jour. Il aura suffit que ce dernier ose émettre des suggestions et fasse des remarques, parfois différentes des positions de la majorité, c'est-à-dire d'avoir un comportement normal d'élu qui agit conformément à l'intérêt général, pour que sa délégation générale lui soit retirée.

Comment en est-on arrivé là ?

Le 26 octobre 2002, Emile Quézel-Yoyon a adressé à l'ensemble du conseil et au groupe Saint-Alban 2001(1) une note dans laquelle il suggérait qu'en réunion de préconseil(1) un court laps de temps soit consacré à l'expression libre avant que les participants ne soient accaparés par la préparation de l'ordre du jour. Il soulignait aussi que les interventions et les explications ayant lieu l'après-midi, le débat était quasiment absent le soir en réunion plénière. Il demandait enfin que le compte rendu consigné sur le cahier du secrétaire de séance reflète bien les convergences et les divergences constatées au sein du conseil ainsi que les remarques du public.

Dans une seconde note, adressée le 30 novembre 2002 à Georges Quézel-Ambrunaz, Emile Quézel-Yoyon demandait au maire de le considérer comme « *responsable et digne de confiance* » sans qu'il soit obligé de « *glaner les informations indispensables à sa mission* », et, pour conclure, après quelques exemples donnés sur les dossiers en cours (notamment celui de la communauté de communes), sollicitait une « *écoute sans arrière pensée* », réaffirmant sa conviction « *qu'en tant que responsables mandatés par nos concitoyens, il est impératif de mesurer avec précision les conséquences de nos engagements tant sur le plan financier que sur le plan des services réels apportés à tous* ».

En réponse à ces notes, Georges Quézel-Ambrunaz lui a adressé le 16 décembre une lettre dans laquelle il indiquait que le *« contrat »* qui liait l'équipe « *reposait sur deux points forts : la confiance entre les membres de l'équipe, et un comportement solidaire en conseil public et, de façon plus large, à l'extérieur du conseil* », et « *qu'au vu de ses prises de position dans deux réunions publiques, d'informations transmises à la presse, et de son courrier du 30 novembre 2002* », il considérait que ces « *conditions n'étaient plus remplies* » et le convoquait à « *une réunion privée du conseil pour le 21 décembre, afin de clarifier sa position* » en lui demandant de répondre par « *une acceptation ou un refus* » !

Emile Quézel-Yoyon a décliné l'invitation à ce conseil qu'il a jugé « *de discipline* », en répondant le 18 décembre par une lettre ouverte au maire(2) qui précisait entre autres choses « *que sa position a toujours été claire et sans ambiguïté, qu'en aucun cas les conditions précitées (confiance, comportement solidaire, etc.) n'impliquaient une soumission inconditionnelle pas plus de sa part que de celle des autres conseillers »* et qu'il *« lui semblait bien que le législateur n'ait pas prévu de se calquer sur la pensée unique, puisqu'il avait justement inscrit dans la loi l'obligation d'élire un certain nombre de conseillers pour gérer une commune* » Enfin il revendiquait « *le droit à l'information et le droit de s'exprimer librement dans l'objectif de rechercher l'intérêt général de la commune* », notant au passage que « *la presse n'avait fait qu'analyser »* sa « *propre intervention en réunion publique* ». Dans le même temps, et dans un geste d'apaisement, il sollicitait un rendez-vous avec le maire afin de mettre à plat les divergences, entretien qui a eu lieu le 26 décembre mais n'a pas eu l'effet escompté, chacun restant sur ses positions. Entre temps, après avoir longuement discuté avec l'ensemble de ses collègues, qui ne semblaient pas obligatoirement approuver la position du maire, et pour compléter leur information, Emile Quézel-Yoyon leur a fait parvenir un document tenant lieu de rapport d'activité (30 décembre 2002).

C'est alors que le 5 janvier 2003, une nouvelle lettre de Georges Quézel-Ambrunaz l'informe « *qu'après son refus de participer à la réunion du 21 décembre, il avait réuni le conseil et le groupe 2001 le 4 janvier(…)* » ; « *que la décision finale prise à l'unanimité(3) confirmait le retrait de délégation pour une période de 6 mois, à l'issue de laquelle le conseil serait à nouveau consulté* » ; « *qu'il conservait ses prérogatives de premier adjoint avec accès à l'information, participation aux réunions* »(4), et « *qu'était instaurée une réunion hebdomadaire de coordination tous les lundis, ouverte aux adjoints, conseillers, secrétaire de mairie* »(5). Mais ce n'est que le 16 janvier 2003, qu'Emile Quézel-Yoyon a reçu la notification officielle de son retrait de délégation, sans aucune mention de durée, et prise par un arrêté du maire datant du 20 décembre 2002 ! En regard du déroulement des faits l'on est en droit de se poser la question de la pertinence de la réunion du 21 décembre, de l'entretien du 26 décembre, et de la réunion du 4 janvier, à moins que ces réunions n'aient été programmées uniquement pour faire cautionner, dans une certaine confusion, une décision sans fondement, prise fébrilement pour affirmer une autorité qui se délite. En tout cas, ces évènements sont symptomatiques d'une démocratie « malade », un constat que les deux dernières séances de conseil municipal viennent corroborer.

La réunion du conseil du 1er février a vu en effet le maire déclarer au public que « *le premier adjoint était dans l'opposition car il avait fait connaître publiquement ses propositions concernant le budget 2003* »(6), informer l'assemblée « *du retrait de ses délégations en raison de prises de positions minoritaires (…)* », la « *ligne directrice devant être suivie* », et attribuer la délégation générale à Daniel Quézel-Ambrunaz et la délégation aux finances à Michel Donda satisfaisant ainsi leurs ambitions.

Emile Quezel-Yoyon est alors intervenu pour réaffirmer que la « *démocratie au sein du conseil n'était qu'apparente* » et revendiquer « *le droit de s'exprimer conformément à l'intérêt général* ». Il a également contesté le compte rendu de la séance précédente (23 novembre 2002) sur le point concernant « *les décisions modificatives n° 2 relatives au budget du commerce et au budget général* », paragraphes qui n'auraient pas dû figurer dans ce compte rendu puisqu'ils n'étaient pas à l'ordre du jour de cette réunion du 23 novembre et n'avaient donc pas été débattus en séance. Il a ensuite expliqué qu'il ne pouvait approuver le protocole d'accord pour l'arrêt des comptes du commerce communal (le Triandou), inscrit à l'ordre du jour de ce conseil, parce qu'il était présenté sans aucun chiffre, sous forme transactionnelle (ce protocole a été approuvé par 7 voix pour, 1 abstention, 1 contre). A noter enfin que tous les autres sujets inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

La séance du conseil du 15 février s'est ouverte avec, en préambule à l'ordre du jour, une déclaration de Emile Quézel-Yoyon concernant son *« exclusion de la réunion de travail du lundi matin précédent »*. En effet, la réunion de travail du lundi 10 février a débuté avec l'intervention (avalisée par le maire) de Michel Donda indiquant à Emile Quézel-Yoyon « *qu'il n'avait plus sa place ici car il était dans l'opposition et n'avait pas à venir chercher des informations aux fins de les transmettre à nos opposants* ». Stupéfait, Emile Quézel-Yoyon lui a répondu « *qu'il était à sa place dans cette mairie, qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de sa part »*, et *« qu'il resterait à cette réunion »*. C'est alors que le maire en accord avec Michel Donda a levé la séance, l'excluant ainsi de fait. Et le premier adjoint de conclure « *qu'une telle attitude est la révélation d'un dysfonctionnement notoire de la démocratie locale* ». Déclaration à laquelle, désorienté, M Donda a répliqué en indiquant que « *ces réunions sont destinées à ceux qui ont des délégations* » ce qui est en contradiction avec la lettre précitée du 5 janvier 2003. Suite à cet échange, le maire a enchaîné, non pas sur le sujet, mais en lançant des critiques acerbes sur l'article rédigé par mes soins (et publié dans *La Maurienne,* 28 novembre 2002) tout en me refusant ensuite la parole, négligeant au passage de préciser qu'il m'avait adressé en son temps une lettre virulente à laquelle j'avais choisi de ne pas répondre. Là encore, cette pseudo-démocratie qui consiste à donner la parole au public de façon sélective (ce n'est pas une première) démontre, s'il le fallait encore, que les interventions doivent être *« convergentes »* pour être autorisées.

A noter qu'ensuite l'ordre du jour a été abordé et que tous les sujets ont été votés à l'unanimité sauf le compte rendu de la séance du 1er février qui venait d'être distribué et pour lequel Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange ont différé leur vote dans l'attente des corrections. Cette fois-ci, il manquait deux paragraphes (un sur l'indemnité du receveur et un sur le retrait de délégation). En outre, Emile Quézel-Yoyon a demandé que le compte rendu soit désormais envoyé, au minimum, en même temps que l'ordre du jour de la séance suivante.

Tout cela montre que la démocratie ne pourra pas vivre à Saint-Alban tant que « règnera » une direction bicéphale qui veut tout dominer sans prendre en considération la pensée des autres. La restauration de la démocratie sera possible si chacun reste à sa place, écoute les autres sans arrière-pensée et les laisse s'exprimer car, comme l'a indiqué Emile Quézel-Yoyon lors de son entrevue avec le maire (26 décembre), l'objectif est de « *réussir ce pourquoi nous nous sommes engagés auprès de nos concitoyens en méritant leur confiance* ».

Christiane Quézel-Yoyon

---

(1) Saint-Alban 2001 regroupe les membres actifs de la campagne électorale qui étaient proches de l'équipe actuellement en place. Ils participent, avec les élus, aux réunions de préparation des réunions du conseil municipal.

(2) Distribuée aux membres du conseil et du groupe Saint-Alban 2001.

(3) « Unanimité » : cela n'est pas exact.

(4) Le premier adjoint reste officier d'état civil et officier de police judiciaire. Seul le conseil des ministres peut révoquer un maire ou un adjoint.

(5) Cette lettre du 5 janvier 2003 n'expliquait pas la raison pour laquelle Emile Quézel-Yoyon n'avait pas été convoqué le 4 janvier, explication qui était cependant explicite dans l'ordre du jour de la convocation adressée aux conseillers et aux membres du groupe Saint-Alban 2001 : *« (…) budget primitif 2003 et discussion concernant un comportement non majoritaire d'un membre de l'équipe »*, convocation qui était accompagnée d'un document dévalorisant, voire calomnieux, à l'encontre du premier adjoint, intitulé « De crise en crise, petit historique » et dans lequel le maire donnait son analyse, où il était question pêle-mêle de la Maison du tourisme, de l'Association foncière pastorale, du Triandou, de la communauté de communes, etc., lui attribuant même « *un cousin taxi à Cuines* », ce qui est bien évidemment faux .

(6) Publication des souhaits pour le budget 2003. Emile Quézel-Yoyon n'a pas été convoqué le 4 janvier pour la préparation du budget.

RELIGION

Pour pallier la crise des vocations, le diocèse organise une intercommunalité paroissiale

Pour faire face à la crise des vocations, le dernier synode de l'archidiocèse savoyard a décidé en juin dernier, de mettre en place l' »intercommunalité » en regroupant les paroisses de Savoie en 47 ensembles paroissiaux, répartis en trois diocèses : Chambéry, Tarentaise et Maurienne. Ces ensembles sont d'importance inégale. Ainsi celui de Saint-Jean compte 15 paroisses, celui de Saint-Michel 4, et celui de Valloire-Valmeinier 2, le plus grand en comptant 22. Pour le canton de La Chambre, l'ensemble paroissial Sainte-Madeleine - La Chambre regroupe toutes les paroisses (14) du canton.

Jusqu'à une date récente ces paroisses étaient desservies par trois prêtres : le père Buisson (pour Saint-Rémy, Les Chavannes, La Chapelle), le père Grange (La Chambre, Saint-Martin, Saint-Avre, Montgellafrey , Notre Dame du Cruet), et le père Durieux (Saint-Colomban, Saint-Alban, Saint-François, Montaimont, Saint-Etienne et Sainte-Marie-de-Cuines). Mais le récent départ à la retraite du père Grange (septembre 2002) laisse le père Durieux seul pour s'occuper à présent de ces paroisses, secondé néanmoins, pour le secteur de Saint-Rémy, par le père Buisson lui aussi à la retraite...

Naturellement, cette nouvelle organisation a des conséquences sur la fréquence des messes programmées dans les paroisses et sur la célébration des différentes cérémonies (sépultures, mariages, baptêmes, etc.).

Aujourd'hui il n'existe que deux messes hebdomadaires régulières : à La Chambre le samedi soir à 18 h 30 (père Durieux), et à Saint-Rémy, le dimanche à 10 heures (père Buisson). Le calendrier des messes, établi pour le premier trimestre 2003, montre que seules neuf paroisses sur quatorze bénéficient d'une messe. Sont exclus Saint-Alban(1), Notre Dame du Cruet, Les Chavannes, La Chapelle, et Saint-Etienne-de-Cuines. Enfin, le programme prévoit la célébration d'une messe à La Chambre le 1er dimanche de chaque mois, puis dans une des paroisses de l'ensemble paroissial les dimanches suivants ; les paroisses villarinches étant concernées le 3e ou le 4e dimanche du mois. Ainsi pour le 1er trimestre 2003, il y a eu 2 messes à Sainte-Marie, Saint-Colomban et Montaimont, et 1 messe à Saint-François, Saint-Martin et Saint-Avre.

L'emploi du temps du père Yves Durieux comprend, le lundi : congé, le mardi matin : permanence à Cuines, le mercredi : visite à la prison d'Aiton, le jeudi matin : permanence à Cuines, et le samedi : visite à la prison d'Aiton. On comprend dès lors que le père Durieux ne puisse gérer l'ensemble paroissial sans l'appui d'équipes d'animation pastorale (EAP). Ces équipes, accompagnées des membres des 3 secteurs (un secteur comprenant Saint-Etienne, Sainte-Marie, et les Villards, un autre La Chambre, et un autre Saint-Rémy), collaborent à l'animation de la vie paroissiale avec le prêtre. Ces équipes devraient répondre à la demande l'archevêque de Savoie, Laurent ULRICH, pour la formation religieuse mais aussi pour faire des " *efforts du côté de la solidarité, de la célébration liturgique et du soutien à la prière personnelle, familiale et en groupe. Le comité pastoral de l'ensemble paroissial doit l'aider à choisir les priorités.* "(2)

L'EAP est une idée assez nouvelle pour nous mais depuis plusieurs années des équipes d'animation s'investissent dans tous les temps importants de la vie de l'Eglise.

Et désormais, pour chacun des évènements qui marquent la vie religieuse de la communauté, la nouvelle organisation sera la suivante :

* Comme cela est arrivé récemment aux Villards, les funérailles peuvent être célébrées par des laïcs mandatés par la hiérarchie ecclésiastique, car, à la différence du baptême et du mariage, les funérailles ne sont pas un sacrement et ne nécessitent donc pas forcément la présence d'un prêtre. L'équipe d'animation funérailles va, grâce à 2 ou 3 personnes, préparer la cérémonie en écoutant la famille du défunt. Puis se retrouver pour rédiger la célébration. Par la suite, une semaine après la sépulture, les équipes devraient revoir les familles. Il existe le projet d'inviter les familles ayant eu un deuil dans l'année à se retrouver à la Toussaint *(lire ci-contre)*.

* Les baptêmes et les mariages seront célébrés par le curé de l'ensemble paroissial, après que ce dernier ait lui-même géré les préparations, entièrement dans le cas des mariages, et avec l'aide d'une équipe pour les baptêmes. L'équipe de préparation reçoit les parents. A l'aide de support (disques, photos, etc.) elle les invite à prendre la parole. Chacun a quelque chose à dire du baptême. L'équipe n'est pas là pour juger mais pour guider la réflexion et rappeler les symboles liés au baptême et leur sens.

* Le catéchisme : actuellement, il n'y a plus de cours de catéchisme aux Villards. Ceux-ci sont dispensés à Cuines, à Saint-Avre et à La Chambre. Ils concernent les 72 enfants du secteur. Si on estime entre 80 et 90 % la proportion d'enfants baptisés, on ne retrouve toutefois que 20 % d'enfants au catéchisme. Les responsables envoient une lettre à tous les parents d'enfants du canton inscrits en cours préparatoire pour l'entrée en CE1. Cette année, 14 enfants sur 58 scolarisés participent au catéchisme, avec des disparités par paroisse dues à l'effet de groupe, aux contextes familiaux, sociaux et autres. Ainsi par exemple, une année, à Saint-Martin sur La Chambre, tous les enfants du cours étaient au " caté ". A noter que chaque dernier samedi du mois, il y a une " messe des familles ", où chaque famille est fortement invitée à venir avec ses enfants, une petite aire de jeux (non bruyants !) étant installée pour les petits dans l'église. Et quand quelques cris et pleurs se font parfois entendre, l'Eglise redevient alors un lieu de vie et de réunion comme elle devait probablement l'être au temps des premières communautés.

* Les messes. On s'en est aperçu, le temps de la messe dominicale villarinche (régulière) est révolu *(lire ci-contre)*. Mais cela est aussi le cas de paroisses plus peuplées que les nôtres. Aux Villards, pour l'organisation des messes, l'équipe liturgique comprend (entre autres) Christine Martin-Cocher et Maurice Bouchet-Flochet, ainsi que Jeanine Bozon l'été. Dans les périodes estivales, pendant lesquelles les paroissiens sont plus nombreux, les alternatives à l'unique messe mensuelle sont au nombre de trois :

- l'appel à un prêtre extérieur, comme ce fût le cas avec le père Velut (Les Roches) pour célébrer la messe du 15 août ou de la Toussaint. On ne peut que le féliciter au passage pour sa disponibilité et de sa présence. Dans cet ordre d'idée, l'archevêché pourrait peut être organiser des vacances pour des prêtres extérieurs dans les cures des paroisses peu desservies, y compris dans celles dépourvues de messes durant l'année, comme cela se pratique au sanctuaire de la Salette (en juillet et en août, les prêtres locaux, en congés, sont remplacés par des prêtres venant d'un peu partout en France, étant eux-mêmes en vacances…).

- l'organisation, l'été, de messe(s) en semaine quand l'emploi du temps du père Durieux le permet.

- enfin l'organisation d'assemblée dominicale en absence de prêtres (ADAP). Organisée et célébrée par des laïcs, une ADAP est préparée au niveau liturgique comme une messe. La communion y est possible, tout chrétien baptisé pouvant la donner, les hosties ayant été préalablement consacrées par un prêtre.

Face à tous ces bouleversements, la communauté chrétienne villarinche n'a plus d'autres choix que de se prendre en charge, en se persuadant que rien ne pourra plus être comme avant. En ces temps où le regroupement des paroisses (véritables "communautés de communes » ecclésiastiques) est en marche, la constitution, de fait, d'une paroisse villarinche ne constituerait-elle pas le premier pas vers une prise de conscience collective de l'inéluctable réorganisation paroissiale dans la vallée ?

J. Martin-Garin
et Ch. Mayoux

(1) Jusqu'à une date récente, il y avait une messe à Saint Alban une fois par mois, contre 2 ou 3 messes par mois à Saint Colomban. Les « grandes » messes (15 août, etc.), lorsqu'elles avaient lieu dans la vallée, se célébraient toujours à Saint-Colomban, celles durant l'hiver se déroulant dans la chapelle de la cure. Aujourd'hui, il est question de célébrer ces dernières dans l'église de Saint Alban, moins grande que sa voisine, et donc plus aisée à chauffer.

(2) Mgr Barbarin, archevêque de Lyon et Primat des Gaules, est lui beaucoup moins nuancé, lorsqu'il affirme : " *S'il n'y a plus beaucoup de chrétiens en France, ce n'est pas mon problème. Mon problème, c'est que nous, chrétiens, nous ne sommes pas assez chrétiens. Je sais que cela choque, mais je le répéterai. Le christianisme cool n'a pas d'avenir.* "

Des presbytères à vendre ?

Jusque dans l'entre-deux-guerres, il y avait aux Villards un curé dans chacune des deux paroisses. Les paroisses villarinches étaient alors très peuplées, bien plus peuplées souvent que nombre de paroisses du canton. Ce qui explique que les églises villarinches sont plus grandes que bien des églises des communes limitrophes.

Après la seconde guerre mondiale, l'exode rural aidant, un seul curé restait aux Villards pour desservir les deux paroisses. Une évolution qui a touché aussi les paroisses du canton, chaque départ d'un prêtre, poussant à un regroupement de paroisses autour d'un prêtre voisin encore en activité. Rendant ainsi inutile - et couteux - l'entretien des presbytères ou des maisons paroissiales, propriétés du diocèse, comme à Saint-Marie (qui a été vendue) ou à Saint-Colomban (dont on dit qu'il pourrait l'être)...

Des funérailles sans prêtres ?

Le nombre de personnes présentes aux offices est un facteur important pris en compte par le diocèse pour répartir les prêtres, non en fonction des paroisses mais des paroissiens...

Dans ces conditions, et compte tenu du temps que prend la préparation d'une sépulture (8 à 10 heures), il faut s'attendre à ce que celles-ci soient de plus en plus célébrées, sans prêtres, dans les paroisses les moins ferventes.

D'autant que les funérailles n'étant pas un sacrement, le prêtre peut arrêter son emploi du temps en fonction des tâches et des impératifs qui lui paraissent les plus impérieux sur le moment.

Qui sait ? un jour viendra peut-être où l'alternative sera : des funérailles sans prêtres dans la commune d'origine du défunt, ou des regroupements de funérailles, avec prêtre, dans l'eglise du chef-lieu de canton...

Contacts

Pour tous renseignements contacter le père Durieux, curé de l'ensemble paroissial Sainte-Madeleine - La Chambre, à Saint-Etienne-de-Cuines (tél. : 04 79 56 21 99), ou les responsables (funérailles, catéchèse, baptème, comptabilité) : Sylvie Périnet (tél. : 04 79 56 38 75), et Odette Rouge (tél. : 04 79 56 30 74).

Les ressources des paroisses et leur gestion

Les ressources del'Eglise locale proviennent de trois sources :
- le denier de l'Eglise (dénommé autrefois le denier du clergé). Il est encaissé par le diocèse.
- les messes de mariages, de sépultures, et de baptêmes. L'argent versé revient pour une petite part au prêtre, le reste au diocèse et à la paroisse. Pour une sépulture, par exemple, sur 100 euros demandés, 14 euros reviennent au prêtre, le reste étant partagé entre le diocèse et la paroisse concernée. A noter que le prêtre ne garde pour lui que le montant d'une seule messe par jour soit 14 euros quelque soit le nombre de messes demandées. L'excédent est reversé à d'autres prêtres en retraite.
- les quêtes. Si ce sont des quêtes effectuées au cours des messes ordinaires, l'argent revient à la paroisse. Si ce sont des quêtes prescrites (missionnaires, Comité catholique contre la faim et le pour développement, etc.), l'argent est naturellement reversé à ces organismes.

Huit laïcs s'occupent de la comptabilté des paroisses. La période actuelle est une période de tansition. On va vers l'établissement d'un compte commun pour toutes les paroisses, chacune d'elles conservant néanmoins sa disponibilité financière. Aux Villards, c'est Christine Martin-Cocher qui a en charge les comptes des paroisses de Saint-Alban et Saint-Colomban.

Un projet de restauration du presbytère (propriété du diocèse) situé en face de l'église de La Chambre est en cours. Ce bâtiment deviendra un centre administratif et de rencontres pour l'ensemble des paroisses du canton de La Chambre, centre qui regroupera archives, bureau, comptabilité, salle de réunion, secours catholique, etc. Il devrait voir le jour en 2004.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 1er FÉVRIER 2003

Absents : Mce Bozon, Guy Emieux et Evelyne Rostaing-Troux.

Avant le débuter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le conseil est informé des conclusions de la réunion du 31 janvier 2003 à la préfecture de Chambéry concernant le PIDA du col de Bellard où les négociations ont été très difficiles car le PIDA présenté par M. Meffre n'a pas étéé accepté ce qui empêchera l'ouverture du télésiège du col de Bellard dès cette saison d'hiver. Par ailleurs, le chemin des Granges (boucle de piste de ski fond) est détérioré et n'a pas été refait correctement. Il sera demandé à la Société Fhyt de procéder à sa remise en état. Le tracé des pistes de fond n'a pas été réalisé à ce jour. Le RTM sera contacté pour finir les travaux correctement. Enfin, au sujet du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2002, M. Louadoudi, fait remarquer qu'au sujet du déplacement du poste EDF de la Téchette (téléski du mont Cuinat), dans les « divers », ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit par lui à ce sujet. C'est pourquoi, il souhaiterait qu'à l'avenir, le compte rendu des réunions du conseil municipal ne soit pas adressé au *Petit Villarin* pour parution avant que celui-ci soit signé par les conseillers.

[NDLR : Cette décision administrative à l'encontre du *Petit Villarin* est sans fondement pour la raison suivante : la remarque de M. Louadoudi *« au sujet du déplacement du poste EDF de La Téchette »*, faite le 15 novembre 2002, et qui aurait été, selon lui, mal transcrite dans le compte rendu officiel de cette réunion, n'a pas été publiée dans *Le Petit Villarin* par manque de place].

Après ces remarques, l'ordre du jour est abordé.

1-Demandes de subventions

Le conseil approuve des demandes de subventions pour des travaux concernant :

• la pose de glissières pour la mise en sécurité de certains ouvrages (parkings, ponts, etc.) dont le montant s'élèvent à la somme de 52 863,20 euros TTC ;

• la réfection et de confortement de l'église, l'assèchement et l'assainissement de ce bâtiment, et l'installation d'un chauffage pour un montant global de 41 459,34 euros TTC ;

• la réfection du mur de soutènement de la place du Chef-Lieu (au sein du hameau) pour 111 903,62 euros TTC ;

• et la rénovation du pont des Moulins (Valmaure) pour 37 135,80 euros TTC.

Outre ces demandes de subventions qui seront à présenter avant le 21 février prochain, le conseil municipal se prononce pour qu'un dossier soit établi pour la création d'un nouveau cimetière.

2-Lignes électriques

Le conseil approuve le projet d'enfouissement des réseaux « secs » pour trois secteurs : Les Roches - La Sausse, le Martinan (2e tranche), et Lachal - Les Moulins. Ces travaux consistent principalement en la mise en souterrain des réseaux électriques et de France Télécom. Le montant estimatif de ces travaux est de 730 489,76 euros HT dont 281 570,79 euros pour le secteur Les Roches - La Sausse, 133 095,91 euros pour le Martinan pour (2e tranche), et 315 823,06 euros pour Lachal - Les Moulins. Le financement de ces opérations sera assuré en demandant une subvention au Syndicat départemental d'électricité de la Savoie, le solde étant financé sur fonds propres de la commune. Le conseil approuve ces modalités de financement et s'engage à commencer les travaux dans un délai de 12 mois à compter de la date d'attribution de la subvention.

3-Produits communaux

Le conseil accepte d'annuler des créances irrécouvrables dont la liste a été dressée par la perception de La Chambre pour un montant total de 1 300,77 euros. Elles concernent :

a) au budget communal : le loyer de la salle des fêtes, louée à l'année en 1996 à M. Philippe Gobil (société Avalanche) dont le montant non payé s'élève à la somme de 795,19 euros et la facture de redevance d'assainissement de 1994 pour 12,20 euros établie au nom de Mme Marie-France Martin-Fardon ;

b) au budget de l'eau (intégré au budget communal depuis le 1er janvier 2003) : diverses redevances d'assainissement pour les habitants dont les héritiers ne sont pas connus ou parce que ces redevances ont fait l'objet d'une double facturation. Le montant de ces produits communaux irrécouvrables pour le service de l'eau est de 85,40 euros ;

c) au budget du service communal des gîtes : deux loyers qui restent impayés à ce jour : celui de Mme Marie-France Martin-Fardon (Le Vieux fournil) de 1996 pour un montant de 272,88 euros, et celui de M. Alain Kausskaot de 1998 pour un montant de 135,10 euros.

4-PLU

Une réunion s'est tenue le 31 janvier 2003 à la mairie sur le Plan local d'urbanisation. Suite à cette réunion des propositions seront faites et des planches de travail seront à étudier pour des modifications éventuelles et ce, pour les vacances de février 2003. Quant à la réunion publique, elle devrait être programmée à Pâques 2003. D'ici là, une liste de toutes les zones à inscrire sera établie (cimetière, zones urbanisables, etc.).

5-Budgets

a) Le compte administratif 2002 officieux (qui doit être contrôler avec la perception) a été établi et distribué aux conseillers municipaux. Pour ces trois organismes (la commune, les gîtes et le service de l'eau), les comptes administratifs définitifs seront établis pour être soumis à l'approbation du conseil à la prochaine réunion.

b) Budgets primitifs 2003. Le conseil est informé des grandes lignes budgétaires. Pour les investissements, le budget se résume à terminer l'aire de loisirs, l'écomusée, le télésiège du col de Bellard, la route de Frumezan. Quant aux projets à réaliser, il y aura la voie d'accès du haut du hameau de La Pierre, l'assainissement de l'église, du goudronnage, et l'aménagement du col du Glandon. Il est rappelé que la taxe professionnelle unique sera mise en application cette année avec pour principale conséquence une bascule des impôts foncier bâti de la communauté de communes vers la commune.

Un emprunt de 230 000 euros prévu au budget primitif 2002 sera réalisé en février 2003 auprès de Dexia Crédit local de France (décision du conseil municipal rattachée).

6-Divers

• Le conseil est informé de la lettre de Valérie et Lionel Girard (28 janvier 2003) au sujet du Gaec de la Fia pour l'exploitation des bergeries de La Pierre qui leur occasionne des désagréments. Après discussion, le conseil demande à vérifier si, dans les dossiers de permis de construire de la nouvelle bergerie au lieu-dit Sur le Mollaret (sous Lachenal), il n'y avait pas de lettre d'engagement de la part du Gaec à fermer la bergerie de La Pierre.

• La cyclosportive du tour Arvan Villards, qui fêtera ses 10 ans cette année, a été déplacée au samedi 28 juin, la date initialement choisie (dimanche 29 juin) ayant été prise par les organisateurs de la course la Vaujany, ce qui n'est pas tolérable car le parcours est presque identique et les coureurs potentiels ne pourront pas participer aux deux épreuves.

JEAN PERCEVAUX
Electricité Générale
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone : 04 79 56 22 14

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS
J.-L. TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maisons
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

ELECTIONS PARTIELLES

Quatre nouveaux au conseil municipal

Fin janvier, Maurice Bozon, Guy Emieux et Evelyne Rostaing-Troux ont démissionné de leur mandat de conseillers municipaux de la commune de Saint-Colomban. Ils avaient été élus, avec Norbert Combet, le 18 juin 2001, sur la liste *Ensemble, continuons* conduite par Maurice Bozon, maire sortant. Bien que les raisons de ces démissions n'aient pas été rendues publiques, ces départs étaient « attendues » depuis que ces trois conseillers ne participaient plus aux réunions du conseil. Contrairement à ce qui a pu être dit, ces démissions étaient effectives quand, le 5 février 2003, Jean-Noël Favre-Bonté, adjoint au maire, disparaissait accidentellement à Saint-François. Elles n'avaient donc pas pour objectif de provoquer des élections.

Conformément à la loi du code des communes, lorsque le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres, des élections complémentaires sont organisées dans les deux mois qui suivent la dernière vacance(*). Des élections partielles ont donc été organisées les 23 et 30 mars 2003.

Au 1er tour, sept candidats se sont présentés aux suffrages des électeurs : Simone Bozon, Delphine Ferroud et Alain Rostaing qui se réclamaient de la majorité municipale, Jacques Maurino et Hervé Tardy qui se présentaient comme candidats *« issus des deux dernières tendances des élections municipales de 2001 »*, et Christelle Bozon et Paul Girard qui se sont présentés en candidats isolés. Deux d'entre eux, Delphine Ferroud et Hervé Tardy ont été élus au 1er tour. Au second tour, Christelle Bozon, Paul Girard, Jacques Maurino, et Alain Rostaing se présentaient seuls, Paul Girard faisant liste commune avec Michel Bellot-Mauroz. A noter que Simone Bozon ne se représentait pas. Jacques Maurino et Alain Rostaing ont été élus.

(*) Cette disposition n'est pas obligatoire dans l'année qui précède le renouvellement général, sauf si le conseil a perdu plus de la moitié de ses membres.

Résultats

Premier tour (23 mars 2003)

I. : 396 ; V. : 225 (56,8 %) ; A. : 171 (43,2 %) ; E. : 221 (55,8 %).

Ont obtenu :

*: candidats se réclamant de la majorité municipale : Simone Bozon, 73 (33,0 %) ; Delphine Ferroud, 113 (51,1 %) (élue) ; Alain Rostaing, 84 (38,0 %).

* candidats « indépendants » : Jacques Maurino, 108 (48,9 %) ; Hervé Tardy, 117 (53,0 %) (élu).

* candidats isolés : Christelle Bozon, 65 (29,4 %) ; Paul Girard, 78 (35,3 %).

Second tour (30 mars 2003)

I. : 396 ; V. : 214 (54,0 %) ; A. : 182 (46,0 %) ; E. : 207 (52,3 %).

Ont obtenu : Jacques Maurino, 125 (60,4 %) (élu); Alain Rostaing, 81 (39,1 %) (élu); Christelle Bozon, 60 (29,0 %), Paul Girard, 59 (28,5 %), Michel Bellot-Mauroz, 33 (15,9 %).

Les nouveaux élus

* **Delphine Ferroud.** Agée de 25 ans, Delphine Ferroud est accompagnatrice en moyenne montagne. Elle est originaire du Chef-Lieu.

* **Jacques Maurino.** Originaire du Chef-Lieu, Jacques Maurino est âgé de 48 ans. Il est directeur d'une agence du Crédit mutuel dans la banlieue grenobloise. Il a été membre du comité de rédaction du *Petit Villarin* (1975-2002), président du comité des fêtes de Saint-Colomban (1978-1981), et trésorier du Club des sports (1995-1996). Il vient de démissionné du conseil d'administration de la Maison du tourisme dont il était membre depuis septembre 2001. Moniteur de ski, Jacques Maurino est aussi le fondateur du Tour Arvan-Villards (1994).

* **Alain Rostaing.** Employé d'autoroute dans la banlieu marseillaise, Alain Rostaing, 57 ans, est originaire de Valmaure. Il était candidat aux élections municipales de mars 2001.

* **Hervé Tardy.** Habitant Lyon, Hervé Tardy, 45 ans, est originaire de La Pierre. Il est gérant de la filiale française d'un groupe international.

Henri Girard, adjoint au maire

Norbert Combet, conseiller à la communauté de communes

L'avant veille du 1er tour, 21 mars 2003, le conseil municipal de Saint-Colomban s'est réuni pour élire un adjoint et un représentant au conseil de la communauté de communes, fonction et place qu'occupait Jean-Noël Favre-Bonté.

C'est Henri Girard qui a été élu à l'unanimité adjoint au maire et Norbert Combet qui a été élu à l'unanimité également conseiller à la communauté de communes. Robert Bozon, adjoint au maire et conseiller à la communauté de communes, sera candidat pour remplacer Jean-Noël Favre-Bonté au bureau de la communauté de communes.

A noter que l'élection d'Henri Girard comme adjoint, pourrait être invalidée puisque le conseil municipal n'était pas au complet au moment du vote. L'article L2122-8 du code des communes stipule en effet que si *« il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider (…) qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal »*.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2003

Absent : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz).
Le compte rendu du 13 décembre 2002 est approuvé après quelques précisions apportées par Patrick Louadoudi.

1-Ecole

A l'unanimité, le conseil accepte l'achat des terrains nécessaires à la construction d'une nouvelle école au prix de 9,91 euros le mètre carré pour les terrains plats et 6,10 euros le mètre carré pour les terrains en pente. Concernant les bureaux d'études, le conseil choisit le bureau Véritas pour le contrôle technique (6 250 euros HT) et le bureau Proman pour la mission coordination sécurité (2 700 euros HT). Un dossier de demande de subvention sera déposé dans le cadre de la DGE. On peut attendre une subvention de 25 % plus 5 % puisque le dossier est intercommunal. Des modifications ont été apportées au projet (prise en compte de l'accueil de la grande section enfantine avec coin repos, et aménager un accès handicapés au niveau inférieur avec un trémie de l'élévateur) qui a été présenté à l'inspecteur de l'éducation nationale.

2-Presbytère de Saint-Alban

Le conseil accepte (unanimité) la convention d'honoraires proposée par le Cabinet Perron (architectes) pour la maîtrise d'œuvre (34 704,34 euros HT après dépôt du permis de construire, soit un taux de 7,92 %). Un dossier de demande de subvention est déposé dans le cadre de la DGE. Le président propose au conseil de réduire le logement prévu initialement sur 3 niveaux, avec 4 chambres, et de créer un gîte supplémentaire (comme proposé par le Cabinet Perron au départ). L'aménagement intérieur sera discuté ultérieurement.

3-Personnel

Un des conducteurs étant en congé maladie pour un mois et compte tenu du fait qu'il devra prendre ses congés avant sa mutation prévue mi-mars, le conseil décide à l'unanimité de créer un poste de conducteur pour besoins occasionnels pour un mois et fixe la rémunération à l'indice brut 382. Le président précise que toutes les démarches ont été faites afin de pallier cette absence (centre de gestion, ANPE, annonces sur les radios et contacts auprès d'entreprises et de particuliers) mais qu'il a été impossible de mettre en place deux navettes lors de la première semaine de vacances de février. Ce qui a valu au président une altercation tonitruante avec Maurice Girard. Quant au déneigement, du fait de l'absence de personnels pour maladie, deux entreprises ont réalisé ces travaux fin janvier début février. Des précisions sont données sur les demandes des employés quant à l'autorisation de conduite : ce sont des recommandations de la CPAM pour le régime général de la sécurité sociale donc sans objet pour la fonction publique. Ces renseignements pris, ces autorisations ont été données afin de couper court à la polémique (Stéphane et Thierry Bozon ont suivi un stage de 5 jours pour un coût de 850 euros chacun). Ces demandes ont été faites par lettre avec les noms des 4 employés, mais non signée.

4-Maison du tourisme

Lors de la précédente réunion, un accord de principe avait été donné pour la réalisation d'une carte d'intinéraires de randonnées. Mais la communauté de communes doit être porteuse de ce projet. Le conseil accepte à l'unanimité le devis proposé (16 110,12 euros TTC) et sollicite une subvention auprès du conseil général. Il est précisé que ce dossier précède l'aménagement des sentiers inscrits au PDIPR, pour lequel une demande de subvention sera également déposée. Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DGE est également déposé pour le projet de transfert de la Maison du tourisme et la réhabilitation de la salle des fêtes et du club enfants. Les travaux pourraient commencer à l'automne.
Par ailleurs, le conseil prend connaissance de la demande d'indemnisation de M. Bernard Paret suite au non renouvellement de son contrat de directeur de la Maison du tourisme.

5-Divers

• OPS. Des précisions sont apportées par Georges Quézel-Ambrunaz sur l'évolution en cours *(lire page XX)*.

• Matériel de voirie. Un dossier de demande de subvention (DGE) est déposé pour l'achat d'une saleuse (13 400 euros TTC).

• Recours contre les délibérations 47 et 48. Suite au vote des modalités d'emprunts 2002, les délégués de Saint-Alban avaient déposé des recours en annulation et suspension contre ces 2 délibérations. Lors de la réunion du 13 décembre, Georges Quezel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, avait précisé que compte tenu des prévisions budgétaires 2003, ces recours seraient retirés. Or, le recours en annulation court toujours (lettre de Me Martin) et la communauté a dû engager un avocat. Les délégués de Saint-Alban indiquent que c'est un malentendu et que le nécessaire sera fait rapidement.

• Association Vivre aux Villards. Une subvention de 845 euros est accordée à l'unanimité à cette association qui a fait parvenir ses bilans moral et financier ainsi que son prévisionnel.

• CAUE. Décide de ne pas cotiser, les communes pouvant interpeller l'architecte conseil par le biais du Sivav qui est adhérant.

• Asadac. Sollicite l'Asadac pour la mise en place d'un cahier des charges pour la numérisation des cadastres des 2 communes afin de demander une subvention auprès du conseil général. M. Louadoudi est chargé de mettre en place une indemnisation pour l'agent territorial chargé de la navette pendant février.

● SÉANCE DU 23 MARS 2003

Absents : G. Quézel-Ambrunaz (procuration à Michel Donda), Xavier Mugnier (procuration à René Mugnier), et Robert Bozon.

1-Comptes administratifs

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité, soit pour le budget M14, en fonctionnement : 3 117 936 euros de dépenses et 3 772 083 euros de recettes (excédent : 654 147 euros), et en investissement : 3 636 953 euros de dépenses et 2 941 863 euros de recettes (déficit : 695 091 euros). Soit un solde total négatif de 40 944 euros. L'emprunt prévu n'a pas été réalisé en totalité (1,85 million d'euros au lieu de 2 millions d'euros) car la trésorerie de la communauté de commune est largement positive. Suite à une demande de précisions concernant la non exploitation du télésiège du col de Bellard, Patrick Louadoudi et René Mugnier apportent les explications nécessaires : PIDA estimé non valable fin janvier et volonté délibérée de la Satvac de ne pas exploiter le site. Pour le budget, en fonctionnement : 111 969 euros de dépenses et 130 877 euros de recettes, et en investissement : 88 850 euros de dépenses et 423 044 euros de recettes, soit un solde total positif de 353 102 euros.

2-Fiscalité

Comme convenu lors des précédentes réunions, les calculs ont été établis afin d'obtenir les mêmes ressources fiscales qu'en 2001 soit 1,12 million d'euros. Les taux sont votés à l'unanimité comme suit : taxe d'habitation, 1,42 %, foncier bâti, 8,44 %, foncier non-bâti, 24,35 %, et taxe professionnelle, 29,64 %. Les communes de Saint- Alban et de Saint-Colomban ont également baissé leur taux, l'ensemble des collectivités des Villards souhaitant baisser la pression fiscale. Une discussion est prévue pour que la communauté de communes passe en taxe professionnelle unifiée en 2004 (et abandonne donc la fiscalité mixte actuellement en place).

3-Budgets primitifs 2003

Ces budgets ont été préparés en commission de finances et approuvés en bureau. Pour le budget M4, il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 103 487 euros et à 406 181 euros en investissement. Ce budget est adopté à l'unanimité sauf la ligne correspondant au gîte du Merlet (1 contre). Le budget M14 s'équilibre à 1 157 100 euros en recettes et dépenses de fonctionnement, et à 1 764 312 euros en investissement. Les principales dépenses programmées sont le débroussaillage (AFP), la carte sentier de la Maison du tourisme (sous réserve de l'accord d'une subvention), l'école de Lachenal, le transfert de la Maison du tourisme et la réhabilitation de la salle des fêtes (prévues sur 2 exercices), la table d'orientation à Saint-Alban, l'ouverture des hameaux, la passerelle de l'école (Martinan), etc.

4-Subventions

Sont accordées, à l'unanimité, les subventions suivantes : AFP, 2 000 euros ; Club des Sports, 1 800 euros ; GDA de Maurienne, 1 500 euros ; Maison du tourisme, 90 250 euros ; CCAS de Saint-Colomban, 2 000 euros. La demande de l'association Patrimoine et culture sera étudiée ultérieurement car cette association n'a pas précisé le montant de sa demande.

5-Divers

Le conseil :
- fixe à l'unanimité les prix des appartements (à La Perrière) B001 à 83 000 euros et B013 à 66 000 euros, suite à des propositions d'achat ;
- approuve la convention de l'Asadac (2 874 euros) pour une assistance lors de la numérisation du cadastre dont le coût est de l'ordre de 200 000 euros. Une commission de travail composée de Daniel Quézel-Ambrunaz, Georges Quézel-Ambrunaz et Patrick Louadoudi est chargée de la mise en place du cahier des charges.
-est informé du projet de réalisation d'une zone artisanale et agricole discuté en bureau.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 1er FÉVRIER 2003

Avant d'ouvrir la séance, le maire souhaite informer les conseillers des changements intervenus, à son initiative, dans les délégations. Il indique ainsi avoir retiré la délégation générale à Emile Quézel-Yoyon, premier adjoint. Il lui reproche un « manque de solidarité majoritaire ». M. Quézel-Yoyon conserve son mandat de premier adjoint, mais ne dispose plus de la signature et ne représente plus le maire en cas d'empêchement de ce dernier. Une délégation générale est donnée à Daniel Quézel-Ambrunaz, second adjoint, délégué aux travaux. Une délégation aux finances est donnée à Michel Donda.

1-Office de promotion des Sybelles (OPS)

L'OPS est une association loi de 1901 chargée de la promotion et de la commercialisation touristique de l'ensemble du massif Arvan-Villards. Cette émanation du Sivav est en crise depuis quelques mois, notamment par suite du retrait de l'exploitant des remontées mécaniques du massif des Sybelles. Cependant, une commission a élaboré des propositions de réorganisation de l'OPS qui ont fait l'accord de toutes les parties *(lire page 5)*.
Par suite de ces conditions nouvelles, le conseil municipal à l'unanimité estime qu'il n'est pas opportun que la communauté de communes du Glandon se retire actuellement de l'OPS.

2-Baux ruraux

La commune souhaite résilier et renégocier le bail des alpages du Merlet, actuellement loués jusqu'en décembre 2001 en indivision à deux exploitants agricoles ce qui entraîne des difficultés dans la conduite des alpages. La commune souhaite donc signer un bail avec chacun des agriculteurs, sur la base des propositions faites par la chambre d'agriculture, mais l'un des deux refuse la résiliation, malgré plusieurs tentatives de conciliation. Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, d'autoriser le maire à saisir le tribunal des baux ruraux afin de prononcer la résiliation du bail.

3-Eau, assainissement

Afin de respecter les normes départementales ouvrant droit à des subventions, le conseil municipal décide par 8 voix

Lire la suite page 15

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

ALP_SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Mouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

BOUCHERIE DU MONT CUCHET
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

Suite de la page 14

pour et 1 abstention de répartir l'augmentation qui découle de cette application pour moitié sur la partie fixe de la facture (abonnement, location de compteur) et pour moitié sur la consommation, d'où les tarifs suivants : abonnement eau 34 euros ; abonnement assainissement 8 euros ; location de compteur 10 euros ; 1re tranche eau (de 1 à 100 m³) 0,37 euro par m³ ; 2e tranche eau (plus 100 m³), 0,16 euro par m³ ; assainissement 0,24 euro par m³.

4-Agriculture

Après une étude conduite par la chambre d'agriculture de la Savoie, le conseil sollicite une subvention pour construire une plate-forme de stockage d'effluents agricoles. Elle sera implantée en contrebas de la route départementale D927 E, au lieu dit «Derrière la Narie». Le fumier pourra être déversé dans la fosse depuis la route départementale et un chemin d'accès sera aménagé pour permettre la récupération du fumier et la desserte des terrains situés au voisinage (coût : 34 000 euros).

5-Budget

A l'uninamité, le conseil municipal vote les taux des impositions et approuve le budget primitif 2003. Il se caractérise par une stabilité du budget de fonctionnement, des investissements importants, et une baisse des taux d'imposition : le taux d'imposition total, somme du taux communal et du taux communautaire baisse de 29,2% pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti de 50%, la taxe sur le foncier bâti restant stable. Compte tenu du passage de la communauté de communes en taxe professionnelle unique (TPU), la commune ne perçoit plus de taxe professionnelle et les recettes fiscales liées aux autres taxes augmentent.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 235 795 euros et les recettes à 277 922 euros, ce qui permet de reverser 41 127 euros en section d'investissement.

Les principaux investissements sont la rénovation de la chapelle des Voûtes (105 000 euros), le goudronnage de voies communales (40 000 euros), la pose de glissières de sécurité (21 000 euros), et l'aménagement du chemin du Bessay (61 000 euros). Ces dépenses sont toutes subventionnées, certaines jusqu'à 80%. L'investissement total se monte à 378 030 euros (2,48 millions de francs), dont 26 000 euros de remboursement de capital, avec un total de subventions de 180 450 euros (118 370 francs), équilibré en recettes et dépenses grâce à un emprunt de 100 000 euros, qui n'augmente pas le poids de la dette de la commune car des emprunts antérieurs sont arrivés à échéance en 2002 et 2003.

6-Randonnées en quad

La commune a été saisie d'une demande d'une petite société en constitution qui souhaite organiser des randonnées en Quad, pour des petits groupes de quatre à cinq machines, avec une étape possible à Saint-Alban. Le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de l'étude. Il demande à la société de lui présenter un projet élaboré qui sera examiné et mis en débat en conseil public.

7-Personnel

Le conseil municipal, par 7 voix pour et deux voix contre, décide de recruter un agent technique qualifié du 1er février 2003 au 30 avril 2003 ,à l'indice brut 307, à temps non complet : 12 heures hebdomadaires, afin d'effectuer des travaux divers de menuiserie et de petit entretien dans les bâtiments communaux. Le maire est chargée du recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal et la déclaration sera faite auprès du centre de gestion.

8-Frais de déplacement

Le conseil municipal décide que les élus pourront bénéficier du remboursement des frais de missions effectuées pour la commune sur ordre de mission signé du maire. Les frais seront remboursés sur la base des justificatifs fournis et des indemnités kilométriques réglementaires.

9-Le Triandou

L'exploitation du commerce sous forme de régie intéressée a cessée le 31 août 2002, et l'arrêt des comptes nécessite la signature d'un protocole d'accord entre la commune et la régisseuse. Au terme de ce protocole, une balance nulle a été établie entre les commissions et les frais de déplacement dus à la régisseuse et les différentes sommes que la commune aurait dû percevoir. Cet accord est visé par le receveur municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce protocole d'accord par 7 voix pour, une voix contre et une abstention.

10-Divers

Le conseil municipal accorde (une voix contre) au receveur municipal l'indemnité de conseil et de confection de budget. Pour 2002 l'indemnité due à Mme Eliette Le Coz est de 323,89 €.

● SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2003

Absents : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz) et Nicolas Revol (procuration à Michel Donda).

1-Cyclosportive

La cyclosportive Arvan-Villards aura lieu cette année le 29 juin. Le ne peut tolérer que la *Vaujany* ait lieu le samedi 28 juin 2003, empruntant un parcours presque similaire ce qui crée des problèmes d'organisation matérielle comme le jalonnement auquel s'ajoute celui des concurrents qui ne pourront participer aux deux épreuves et, de ce fait, rendre l'attraction des deux courses moindre. Il regrette que la *cyclo Arvan-Villards* organisée dans le cadre associatif mobilisant les bénévoles des 10 communes de l'Arvan-Villards soit récupérée par une organisation privée, et demande à l'autorité ayant accordé l'autorisation de ces deux manifestations se déroulant sur deux jours qui se suivent de revoir sa décision.

2-Justice

Le conseil autorise le maire à défendre la commune dans la procédure engagée par M. et Mme Reynier contre l'arrêté de cessibilité du 4 juin 2002 et la somme proposée pour cette expropriation.

3-Assainissement

Trois demandes de réduction de factures d'eau et assainissement sont parvenues en mairie. Il s'agit de :

• Mme Frasson-Botton Léa, pour l'abonnement eau (38,11 €) de sa maisonnette de la combe du Bessay, rendue difficilement accessible par les travaux de la microcentale de Saint-Alban et donc inutilisée ;

• Mme Darves-Blanc Florisse, pour l'abonnement assainissement et la redevance de branchement assainissement pour le bâtiment lui appartenant situé au Frêne, inoccupé depuis longtemps et inhabitable, soit pour 156,57 € ;

• Mme Vve Quezel-Guerraz Charles, pour l'abonnement assainissement et la redevance de branchement pour sa bâtisse située au Frêne inhabitée depuis de nombreuses années, soit pour156.57 € également.

Le conseil accepte ces trois réclamations et décide de réduire les factures ci-dessus. Il précise que les compteurs seront retirés, les abonnements résiliés à compter du 2 août 2002, et, qu'en cas de nouvelles demandes d'abonnement, les propriétaires seront soumis à la redevance de branchement prévue dans le règlement d'eau et d'assainissement.

● SÉANCE DU 22 MARS 2003

Tous les conseillers présents.

Après présentation par Michel Donda, conseiller délégué aux finances et débat, le maire se retire et la présidence de séance est assurée par le premier adjoint. Les comptes administratifs (budgets M4 et M14) et les comptes de gestion sont alors approuvés à l'unanimité.

Le conseil débat ensuite de l'annexe à la convention de délégation de service public du commerce communal. Cette annexe concerne les modalités de gestion (plannings de réservation, réception et accueil des séjournants, état des lieux) des deux gîtes communaux situés au dessus du commerce. Elle fixe le montant de la redevance due par le gérant à 10% des recettes de location, ce montant étant aligné sur les conventions en vigueur dans la vallée.

Le conseil adopte ensuite une demande d'affection de personnel technique de la communauté de communes, de façon à assurer le meilleur service possible sur la commune de Saint-Alban. Cette demande porte sur l'affectation à la commune de 1/4 du personnel effectivement présent, étant entendu que cet employé peut être remis à disposition de la communauté, sur décision de la commission travaux, pour participer à des tâches nécessitant plusieurs employés.

Le conseil se préoccupe ensuite du fleurissement. Après la dissolution de l'association Les Villards vallée fleurie, due à des difficultés rencontrées au cours de l'année dernière, il faut trouver rapidement une solution pour le fleurissement 2003. Le conseil souhaite la création d'une association communale, qui pourra solliciter une subvention auprès de la communauté de communes. Cette association devra si possible travailler en coordination avec son éventuelle homologue de Saint-Colomban. Une assemblée constitutive est programmée pour le samedi 5 avril à 16 heures à la mairie.

La communauté de communes, gestionnaire du gîte d'étape de la mairie, a décidé de le remettre à disposition de la commune à compter du 1er juillet 2003. Un état des lieux contradictoire sera effectué rapidement afin de voir quels sont les travaux à réaliser avant cette restitution, le contrat en vigueur actuellement prévoyant une restitution en bon état d'entretien. La commune est susceptible d'assurer la gestion de ce gîte, en s'efforçant d'améliorer son taux de remplissage. Le conseil municipal décide de créer une commission pour réfléchir aux actions de commercialisation et également aux travaux à envisager pour améliorer la qualité des prestations offertes. Les personnes intéressées par ce dossier sont priées de se faire connaître.

Le conseil vote également les tarifs des nuitées du gîte d'étape (inchangé par rapport à la période actuelle) et le montant du loyer de l'appartement n°1 du Triandou. Il décide également l'acquisition de trois parcelles de terrain au pont du Merlet, au prix de un euro le mètre carré, pour réaliser un parking destiné aux randonneurs. Il décide également d'acquérir des bois coupés dans la Combe d'Orinche, dans le cadre de l'ouverture des hameaux.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est nécessaire de faire une étude sur la prévention des risques naturels. L'ensemble des hameaux sera concerné, mais une attention particulière sera apportée au Premier-Villard, qui présente des risques de glissements de terrains. Après consultation de deux bureaux d'études, le conseil choisit la société IMS, moins disante (3 611 euros, subventionné à 50%).

Le conseil vote une motion demandant le respect des engagements pris pour la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon Turin, qui pourrait connaître d'importants retards après l'audit commandé par le gouvernement. Une manifestation sera organisée à Chambéry le samedi 5 avril à 15 h. pour soutenir le projet.

Les demandes présentées par le président de Festivillards sont acceptées (mise à disposition de salles, participation à la réception des choristes…).

Des informations sont données concernant le recouvrement des frais engagés par les communes pour les secours en cas d'accidents survenus au cours d'activités sportives (randonnée par exemple). La loi prévoit des dispositions très complexes et un rendez vous a été pris avec un avocat spécialisé. Une harmonisation sera envisagée avec Saint-Colomban.

Le maire présente une première réflexion pour implanter un parcours acrobatique, de façon à disposer d'un équipement attractif sur la commune. Un contact a été pris avec une société spécialisée et un emplacement propice est proposé à la Croix des Charrières. Le conseil décide de demander à cette société d'étudier un avant projet, qui permettra de décider la mise à l'étude éventuelle de cette réalisation.

CLUB HIPPIQUE DES ETANGS
70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

Laurent MARTIN-COCHER
❍ chauffage - sanitaire
❍ tuyauterie industrielle
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PEINTURE - PAPIERS PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

Ets ARLAUD
RENAULT Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

AFP

Vers une extension du périmètre de l'AFP ?

Après avoir demandé une minute de silence en hommage à Jean-Noël Favre-Bonté disparu tragiquement le 4 février 2003, Emile Quézel-Yoyon, directeur de l'Association foncière pastorale autorisée intercommunale des Villards (AFP), a proposé au comité syndical un mode de fonctionnement, précisant que, pour la clarté des débats *« il est indispensable de demander la parole pour que chacun puisse s'exprimer sans monopoliser le débat, que tout courrier doit être adressé au siège social de l'AFP, à l'attention du directeur, et que chaque intervention d'un membre au sein de l'AFP doit faire l'objet d'une information par téléphone ou à l'aide du coupon-réponse qui est distribué, auprès du directeur ou de Albert Cartier, secrétaire-adjoint qui transmettra »*.

Pour faciliter le fonctionnement de l'AFP, le comité syndical approuve également la création d'une régie d'avance pour les dépenses courantes (à hauteur de 229 euros).

Emile Quézel-Yoyon a ensuite détaillé l'activité de l'AFP depuis l'automne 2002 avec, le 24 octobre 2002, sa participation à un stage sur les baux ruraux et les conventions pluriannuelles organisé par le chambre d'agriculture, à Argentine (à l'unanimité, le comité syndical a accepté le remboursement des frais liés à ce stage). A ce propos, Pierre Noël et Emile Quezel-Yoyon sont chargés de préparer une convention pluriannuelle destinée aux agriculteurs, convention dont le texte sera discuté lors du prochain conseil syndical.

Puis ce furent des visites du chantier de la microcentrale pour constater les dégâts au Tremblay et prendre des photos. Les endroits les moins remis en état sont sous le Martoray, les Antres, le Trembaly, etc., qui se situent en majorité sur la commune de Saint-Alban. Une lettre de relance va être adressée à la fhyt. En outre, pour obtenir des devis pour le débroussaillage, Emile Quézel-Yoyon a établi un cahier des charges et visité les emplacements avec 4 entreprises (l'une d'entre elle n'étant finalement pas équipée pour effectuer ce travail). Les zones à débroussailler sont La Borne du renard, le Martoray, le Près Molliet, le Cray Tornay, et sur les Brouves.

Le directeur a eu aussi divers entretiens avec les responsables de la communauté de communes, avec le maire de Saint-Colomban pour demander un local et du matériel pour travailler (table, armoire, chaise, téléphone, ordinateur), et répondu à des propriétaires membres de l'AFP qui ont été tenu informés des décisions prises par l'assemblée générale du 10 août dernier

Enfin, le directeur a organisé une réunion de coordination (février), à la mairie de Saint-Alban, avec les responsables de différents organismes (cellule Europe, conseil général, conseil régional), en vue d'obtenir des subventions, réunion à laquelle tout conseiller syndical qui le souhaitait pouvait participer.

Pour 2003, le budget de l'AFP sera constitué, en fonctionnement, de 1 302,20 euros, solde de l'exercice 2002, et de 2 000 euros supplémentaires qui ont été demandés en raison des dépenses prévues pour l'installation du bureau de l'AFP.

L'investissement reste en suspend étant donné que l'AFP a besoin de 20% de fonds propres ; le président de la communauté de communes a donné son accord pour le projet de débroussaillage défini plus haut étant donné que l'AFP n'a pas pour le moment de rentrées d'argent. Michel Donda explicite ensuite la nécessité d'étendre l'AFP sur le secteur du Banchet. Edmond Lauminy et Emile Quezel-Yoyon proposent aussi les secteurs de la combe du Bessay, dessus du Martoray, en Servie et au-dessus sur le Mollard. Le comité syndical accepte de mener une étude qui sera discutée dans les prochaines réunions.

[Sources : compte rendu officiel de l'AFP].

Brèves

➡ **AFP (suite).** Une nouvelle AFP est à l'étude sur la commune de Saint-Alban et une commission de réflexion a été mise en place (décembre 2002). Elle vient de délimiter le périmètre de cette future AFP qui aurait une superficie de 110 hectares englobant près de 6 000 parcelles. Elle prendrait toute la zone du Premier-Villard et une grande partie de la combe du Merlet, la limite supérieure étant située à hauteur du réservoir des Perrières. Une stagiaire, Anne Brun, a été engagée pour effectuer tout le travail foncier. Mlle Brun devrait également s'occuper de l'aspect foncier de l'extension de l'AFP existante *(lire ci-dessus)*.

➡ **Vératre**. Lors de la réunion publique d'information, organisée par la municipalité de Saint-Alban, l'été dernier, une question avait été posée concernant le vératre dont les plants se desséchaient et devenaient noirs, notamment dans la combe du Merlet. Et de se demander, sans toutefois le dire, si cette espèce n'avait pas été traitée à l'herbicide pour enrayer sa progression, voire éliminer cette plante de la combe. Comme promis ce jour-là, la municipalité a fait analyser ces plants par le Laboratoire départemental de la Drome qui a recherché la présence d'herbicides, de pesticides et de fongicides. Aucun des 319 produits recherchés n'a été détecté. Il est probable que le vératre a été détruit par un parasite, la larve de la mouche de la Saint-Marc dont la présence a été constatée dans les tiges. Cette analyse a coûté 1 106 euros.

➡ **Bois**. La chaufferie au bois sera construite en contrebas de l'église, ce qui nécessitera de réaménager le chemin d'accès au cimetière dont la pente sera diminuée de moitié. Le réseau de chaleur alimentera les divers bâtiments communaux et, si les propriétaires intéressés confirment leur volonté première, des maisons individuelles. Le bois peut provenir de deux sources : achat de plaquettes à une usine de production, ou bois déchiqueté produit localement. Cette dernière solution, bien que plus coûteuse, serait naturellement complémentaire des opérations de débroussaillage entreprises par les collectivités villarinches, ce qui éviterait de brûler le bois coupé lors de ces opérations. Du bois pourrait également provenir du nettoyage des forêts communales. A noter qu'il est envisagé de réaliser en Maurienne une usine de déchiquetage pour les troncs qui ne passeraient pas à la broyeuse habituelle.

LE CARNET

NAISSANCES

• Le 23 avril 2002, à Annecy, de *Mathis*, fille de Guy-Pierre **Cerda** et Alexandra **Vaillant**, petite-fille de Marie-France **Martin-Cocher**, et arrière-petite-fille de M. Léon **Martin-Cocher** (†) (Valmaure).

• Le 15 décembre 2002, à Lyon, de *Maïwenn,* fille de Emmanuel et Anne-Lise **Ledain**, petite-fille de Eric et Marie-Thérèse **Ledain** (Martinan), et arrière-petite-fille de Simone **Bozon** (Les Roches).

• Le 15 janvier 2003, à Chambéry, de *Chloé*, fille de Frédérique **Tardy** et Bernard **Bozon-Viaille**, petite-fille de Pierre **Tardy** (La Pierre) et Martine **Sérano**, et de René (†) et Irma **Bozon-Viaille** (Valmaure).

• Le 26 février 2003, à Grenoble, de *Julien*, fils de Patrick **Tronel** et Sylvie **Chabert**, et petit-fils de Francis et Marie-Thérèse **Tronel** (Lachal).

• Le 11 février 2003, à Macon, de *Victor*, fils de Benoît et Anne-Elisabeth **Quézel-Ambrunaz**, et petit-fils de Georges et Simone **Quézel-Ambrunaz** (Eglise).

• Le 5 mars 2003 à Albertville, de *Alexandre*, fils de Ralph et Fanette **Bonan**, et petit-fils de Gilbert et Monique **Pautasso** (Châtelet).

• Le 10 mars 2003, à Annemasse, de *Aurélien*, fils de François et Catherine **Bitz**, et petit-fils de André et Eliane **Bitz** (Chef-Lieu) et de Daniel et Marie-Jo **Paret** (Martinan).

DÉCÈS

• De Mme Suzanne **Brenoux** (Martinan), le 28 octobre 2002 à La Garde (Var) (78 ans).

• De Mme Alice **Desfossez**, née **Martin-Cocher** (Martinan), le 11 novembre 2002 à Aix-en-Provence (90 ans). Elle était née à Taine (Algérie).

• De Mme Germaine **Savino** née **Jamen** (Lachal, Valmaure), le 12 janvier 2003 à Marseille (78 ans).

• De Mme Janette **Dalmasso** (Lachal), le 13 janvier 2003 à Marseille (79 ans).

• De M. Etienne **Giraud** (Frêne), le 27 janvier 2003 à Arles (76 ans).

• De M. Henri **Quézel-Ambrunaz** (Frêne), le 31 janvier 2003 à Saint-Jean-de-Maurienne (81 ans).

• De M. Jean-Noël **Favre-Bonté** (Martinan), le 4 février 2003 à Saint-François Longchamp (31 ans) *[lire page 1]*.

• De M. Jean-Baptiste **Bérard** (Saint-Etienne-de-Cuines), le 4 février 2003 à Saint-François Longchamp (24 ans) *[lire page 1]*.

• De M. Gilbert **Goy** (Lachenal), le 12 février 2003 à La Tronche (73 ans).

• De M. Honoré **Bozon** (Martinan), le 16 février 2003 à Modane (92 ans).

• De Mme Gisèle **Frasse** née **Légendre** (Lachenal), le 1er mars 2003 à Lyon (64 nas) [Mme Frasse était l'épouse de M. Maurice Frasse, président de l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards].

• De Mme Anna **Setti** née **Pepey** (Martinan), le 3 mars 2003 à Aix-les-Bains (93 ans).

• De M. Eugène **Martin-Fardon** (Martinan), le 5 mars 2003 à Saint-Jean-de-Maurienne (81 ans).

DISPARITION

Honoré Bozon

« Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître ». Je ne connaissais pas Honoré Bozon en ce temps-là. Toutefois, je pensais encore que l'amitié, l'amour de son prochain, la solidarité en toute honnêteté seraient les plus forts.

Depuis j'en ai pris pour 22 ans et vis aux Villards depuis bientôt deux ans. En sympathisant avec Christelle, l'épouse de Pascal Bozon, son plus jeune fils, j'ai eu le bonheur de rencontrer Honoré, sa femme Joséphine, Paulette et leur gendre Jacques, ainsi que Romain son plus jeune petit-fils. Autour du verre de l'amitié, nous avons conversé et ri à l'unisson en toute simplicité et en toute sincérité. Ne buvant que lors d'événements relativement exceptionnels, quelques gouttes de Champagne m'ont facilement grisée. J'étais bien ; plus envie de les quitter, de rentrer au Bessay. Mais le lendemain, c'était lundi.

Honoré est parti sur la pointe des pieds un dimanche. *« A cet âge… »* vous direz-vous peut-être… Mais ceux qui le chérissent le pleure malgré tout. Pour eux et à la mémoire d'Honoré, je vous fais partager La Ballade nord-irlandaise de Renaud. *« J'ai voulu planter un oranger / Là où la chanson n'en verra jamais, / Là où les arbres n'ont jamais donné / que des grenades dégoupillées./ Jusqu'à Derry, ma bien-aimée, / Sur mon bateau, j'ai navigué, / J'ai dit aux hommes qui se battaient / Je viens planter un oranger./ Buvons un verre à nos péchés, / Pas une guerre ne pourra durer / Lors que la bière et l'amitié / Et la musique nous feront chanter./ Tuez vos Dieux à tout jamais / Sous aucune croix, l'Amour ne se plait / Ce sont les hommes, pas les curés, qui font pousser un oranger / Là où la chanson n'en verra jamais / Il a fleuri et il a donné / Les fruits sucrés de la Liberté. »*

Adeline Mancuso

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. **Siège** : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. **Directeur de la publication** : Emmanuel Tronel-Peyroz. **Comité de rédaction** : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. **Abonnements et diffusion** : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 Bd Chave, 13005 – Marseille ; Tél.: 04-91-49-29-61. **Comptabilité et administration** : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; Tél.: 04-67-29-45-43. CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. **Maquette :** F. Duval ; Tél.: 04-67-57-24-37. **Imprimerie :** JF impression, Saint-Jean-de-Védas ; Tél.: 04-67-27-34-11. **Abonnement annuel : 8,50 €.**

CRISTEC Dépannage
Plomberie Sanitaire - Électricité
Rénovation habitat - aménagement
Sous-traitance montage industriel
Christian TEXIER Tel 06 25 05 09 67
Déplacement sur Bassin ANNECY et environs